



# Les finances communales en bref

## Guide à l'intention des conseillères et conseillers communaux

Non classifié



## Impressum

Edition: © Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Service des affaires communales

Rédaction: Sylvia Jauner  
Iris Markwalder  
Michel Sassanelli  
Daniel Schaffner

Classement: 2019.JGK.266

1<sup>re</sup> édition: Décembre 2020

Page de garde: site Internet de la police lucernoise ([https://polizei.lu.ch/organisation/stab/finanzen\\_controlling](https://polizei.lu.ch/organisation/stab/finanzen_controlling))

## Table des matières

<b>Impressum</b> .....	<b>2</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>4</b>
<b>Structure du guide</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Quel est le rôle des finances au sein de la stratégie communale? .....</b>	<b>6</b>
1.1 Plan financier.....	6
1.2 Budget et comptes annuels.....	7
<b>2. La comptabilité publique en bref .....</b>	<b>8</b>
2.1 Compte des investissements .....	8
2.2 Compte général et financements spéciaux.....	9
<b>3. Le pilotage financier – une tâche stratégique du conseil communal .....</b>	<b>11</b>
3.1 Pourquoi un pilotage financier? .....	11
3.2 Quels sont les documents de base du pilotage financier? .....	11
3.3 Quel est l'objet du pilotage financier? .....	11
<b>4. Le pilotage financier – qu'apporte une planification financière continue dans un contexte en constante mutation?.....</b>	<b>12</b>
<b>5. Le pilotage financier – quelle est l'utilité des informations? .....</b>	<b>13</b>
5.1 Importance des informations .....	13
5.2 Mise en œuvre.....	13
<b>6. Informations comptables – quelles informations pour quels destinataires? .....</b>	<b>14</b>
<b>7. Le plan financier – quels en sont les éléments importants pour le pilotage financier? .....</b>	<b>15</b>
<b>8. Les comptes annuels – quels en sont les éléments importants pour le pilotage financier? .....</b>	<b>16</b>
8.1 Le chapitre «Rapport» – à quoi sert-il?.....	16
8.2 Le chapitre «Données principales» – que contient-il? .....	16
8.3 Le chapitre «Classification fonctionnelle» – quelles sont les informations importantes?.....	17
8.4 Le chapitre «Tableau des flux de trésorerie» – à quelles questions répond-il? .....	17
8.5 Le chapitre «Indicateurs financiers» – qu'est-il important de savoir?.....	19
8.6 Le chapitre «Présentation détaillée des comptes» – quel est son but?.....	20
<b>9. Le budget – quels en sont les éléments importants pour le pilotage financier? ...</b>	<b>21</b>
9.1 Contexte.....	21
9.2 Effets.....	21
9.3 Particularités.....	21
<b>10. Thèmes particuliers .....</b>	<b>22</b>
10.1 La péréquation financière et la compensation des charges .....	22
10.2 Les amortissements supplémentaires (attribution à une réserve de politique financière).....	24
<b>11. Index des abréviations .....</b>	<b>26</b>
<b>12. Sources .....</b>	<b>26</b>
<b>13. Annexe .....</b>	<b>27</b>
13.1 Saisie et évaluation des données financières (outil Excel «Evolution des finances communales») .....	27
13.2 Exemple pratique: «Evolution des finances communales» .....	28

## Avant-propos

Chère lectrice,  
Cher lecteur,

- ✓ Vous vous intéressez aux finances de votre commune?
- ✓ Vous assumez une charge publique au sein de votre commune et souhaitez pouvoir donner votre avis sur les questions financières?
- ✓ Vous souhaitez en savoir plus sur les différentes facettes de la «gestion financière»?
- ✓ Vous aimeriez vous faire une idée précise des comptes annuels, du plan financier et du budget de votre commune?

Les explications ci-après vous fournissent une vue d'ensemble sur

- les finances communales, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie communale,
- la tâche stratégique de pilotage financier,
- l'importance des informations provenant des instruments comptables,
- les caractéristiques des instruments comptables.

Un outil de travail appelé «**Evolution des finances communales**» est également à votre disposition. Il complète le présent guide et permet aux communes de fonder leur évaluation, leurs plans financiers et leur pilotage sur des données pertinentes.

L'OACOT tient à remercier les personnes suivantes, qui ont collaboré à l'élaboration et à la mise au net du présent document:

- Daniel Schaffner, administrateur des finances de la ville de Berne (membre du groupe de travail),
- Michel Sassanelli, administrateur des finances de la commune de Perles (membre du groupe de travail),
- Daniel Bichsel, maire de Zollikofen (test pratique)
- Peter Aeschlimann, maire de Trub (test pratique)
- Barbara Zürcher-Wichtermann, maire de Kirchenthurnen (test pratique)

Vous trouverez des informations supplémentaires

- sur Internet, à l'adresse: [www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes) → Finances communales,
- dans le Guide des finances communales, à l'adresse: [www.be.ch/mch2](http://www.be.ch/mch2) → Guide des finances communales.

Des formations sont par ailleurs proposées en allemand par

bwd Bern (Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung, Papiermühlestrasse 65, Berne); veuillez consulter la page: [www.bwdbern.ch](http://www.bwdbern.ch) → Weiterbildung → Gemeinde.

[www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes)



## Structure du guide

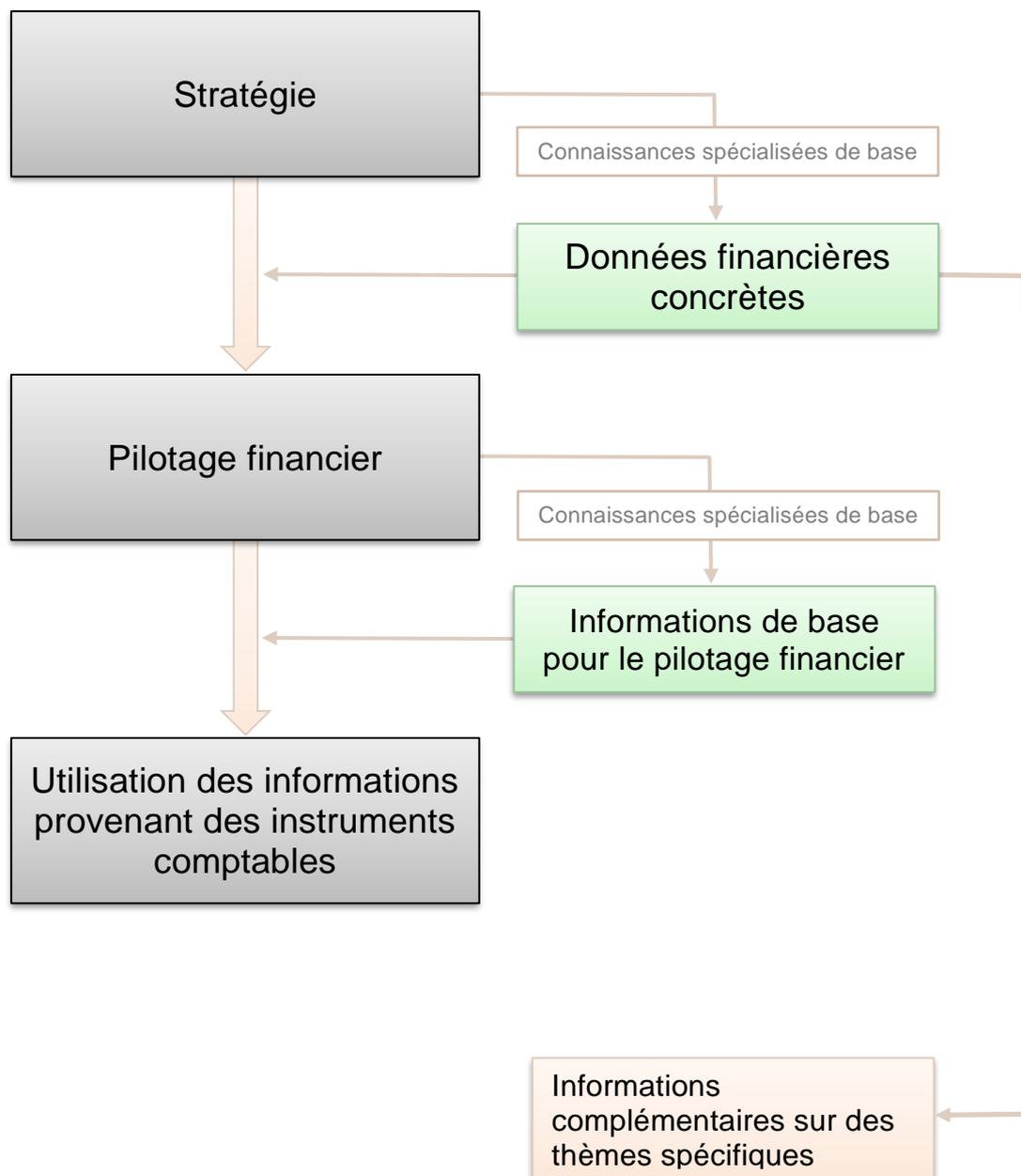


Illustration 1: structure du guide

## 1. Quel est le rôle des finances au sein de la stratégie communale?

Les finances sont un élément clé de la stratégie communale car ce sont elles qui fixent le cadre dans lequel la commune se développe et accomplit ses tâches. Une planification détaillée et prospective sur la base d'une analyse soignée des données financières garantit à la commune la possibilité d'agir avec flexibilité, sans contraintes imposées de l'extérieur.

### 1.1 Plan financier

Le **plan financier** (ou plan intégré «mission-financement») à **moyen et à long terme** s'inscrit dans la charte, la stratégie et le programme de législature de la commune.

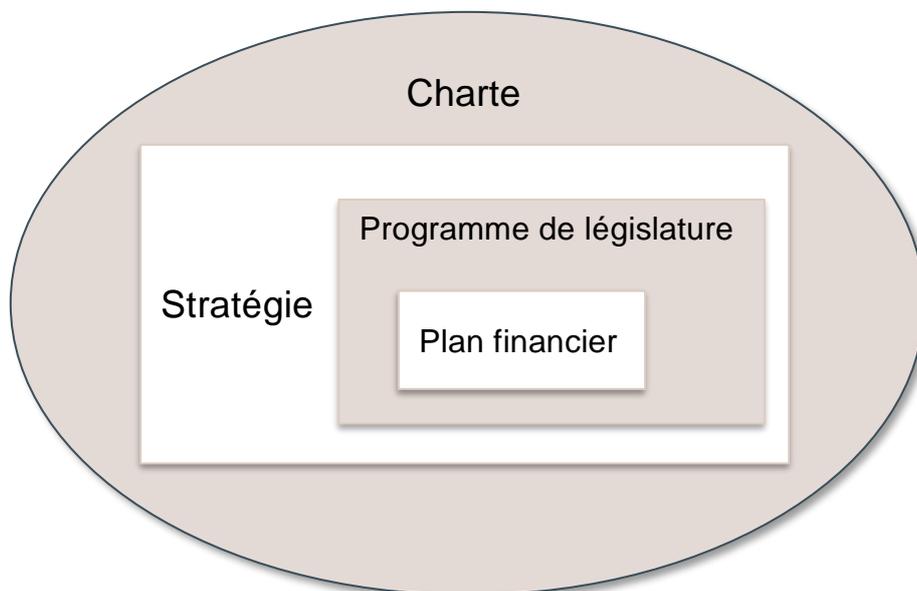


Illustration 2: instruments de la stratégie communale

Instrument	Buts	Compétence	Participation/ soutien	Information
<b>Charte</b>	Définition des valeurs Enoncé d'une vision	Conseil communal	Public	Public et milieux politiques
<b>Stratégie</b>	Information Horizon commun Succès à long terme	Conseil communal		Public et milieux politiques
<b>Programme de législature</b>	Objectifs fixés pour la législature Mise en œuvre de la stratégie à moyen terme	Conseil communal	Administration	Public et milieux politiques
Plan financier	Mise en œuvre du programme de législature à court et à moyen terme	Conseil communal	Administration des finances	Assemblée communale

Tableau 1: tableau synoptique des instruments de la stratégie communale

## 1.2 Budget et comptes annuels

Le **budget** et les **comptes annuels** sont les **instruments de la planification à court terme** et de la reddition de **rapports** (accomplissement des tâches, état du patrimoine et endettement).

Le budget est étroitement lié à la planification financière, dont il expose les conséquences – à court terme – sur le prochain exercice.

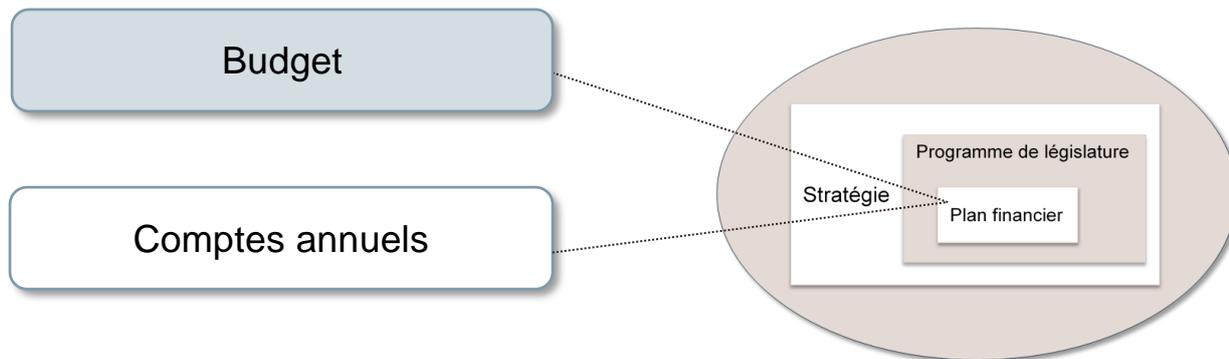


Illustration 3: instruments de planification à court terme

Instrument	Buts	Compétence	Période	Durée
Budget	Autorisation des crédits budgétaires Planification des tâches à court terme	Conseil communal ou assemblée communale / parlement	Année suivante	1 an
Comptes annuels	Rapport et preuve de l'accomplissement des tâches Reflet de l'état du patrimoine et de l'endettement au jour déterminant	Conseil communal ou assemblée communale / parlement	Année précédente	1 an

Tableau 2: tableau synoptique des instruments de planification à court terme

## 2. La comptabilité publique en bref

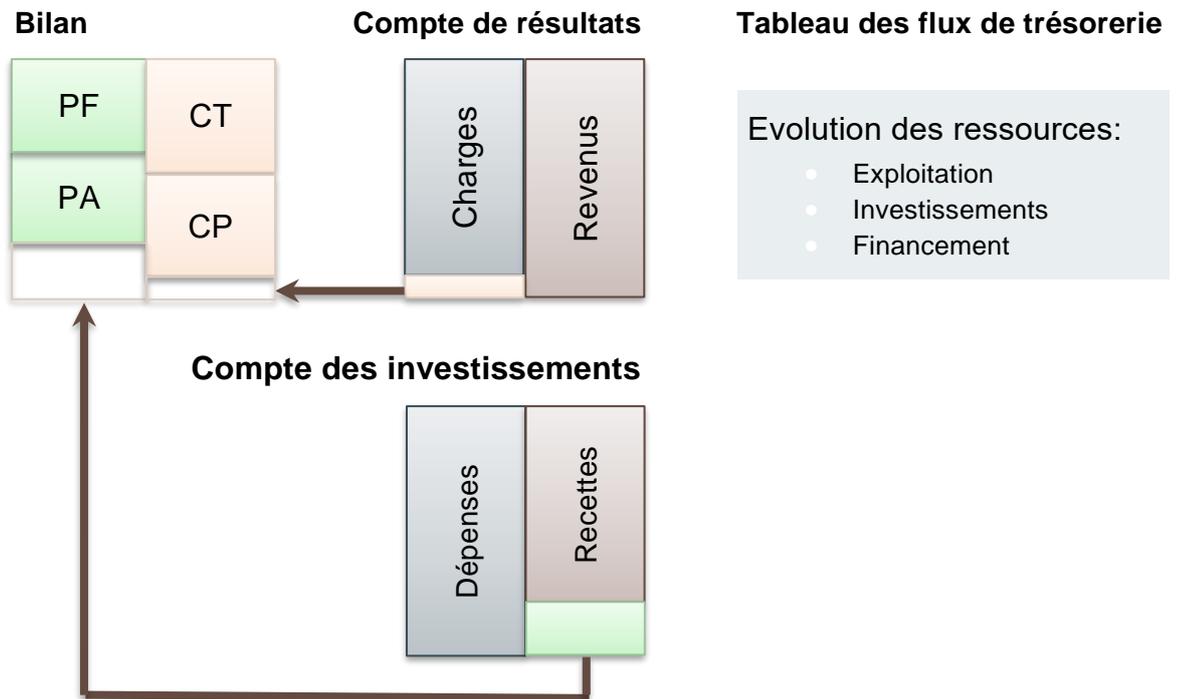


Illustration 4: la comptabilité publique

La comptabilité publique a de nombreux points communs avec la comptabilité d'entreprise, comme le «bilan» composé d'actifs et de passifs, le «compte de résultats» comprenant les charges et les revenus ainsi que le «tableau des flux de trésorerie».

Elle s'en distingue toutefois à plusieurs égards. Ainsi, le bilan d'une collectivité publique est subdivisé en patrimoine financier et patrimoine administratif, et non en actif circulant et actif immobilisé. Le compte des investissements est lui aussi un instrument spécifique, que l'on ne retrouve pas dans l'économie privée.

*Remarque concernant les capitaux propres:*

Le poste du bilan intitulé «capitaux propres» n'est pas constitué de liquidités comme son nom pourrait le laisser entendre. Il représente simplement la fortune nette dont dispose la commune (patrimoine financier et patrimoine administratif moins les capitaux de tiers).

**«Avec ses capitaux propres, la commune ne peut rien acheter.»**

### 2.1 Compte des investissements

Le **compte des investissements** est une spécificité des comptabilités publiques qui se distinguent clairement, sur ce point, des comptes du secteur privé.

→ Qu'est-ce que le compte des investissements (CI)?

- Le CI est un compte séparé qui enregistre les recettes et les dépenses d'investissement du patrimoine administratif.
- Il fournit une vue d'ensemble sur les projets d'investissement publics.
- Il présente les dépenses et les recettes liées à des installations qui sont destinées à une utilisation publique de plusieurs années.
- Les installations acquises servent toujours à l'accomplissement de tâches publiques.

➔ Vue d'ensemble: compte des investissements / financement / compte de résultats

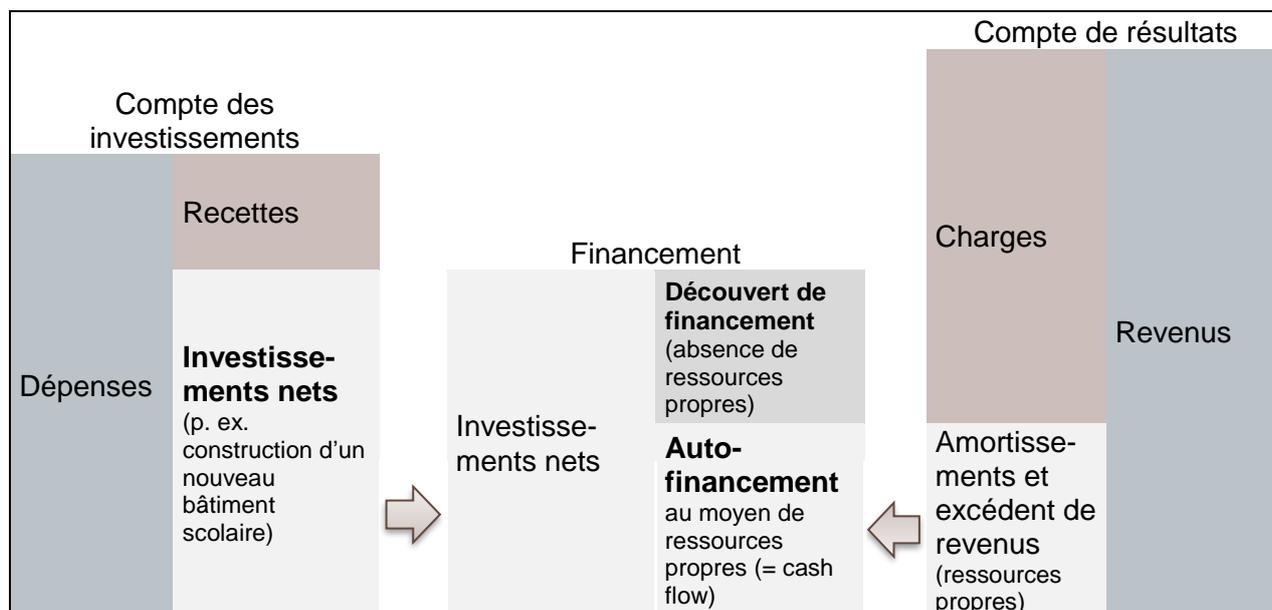


Illustration d'après Derungs, Fetz et Just, 2018

Les modalités de financement d'un investissement (comme la construction d'un nouveau bâtiment scolaire) sont un critère décisif lorsqu'il s'agit de trancher en faveur ou en défaveur d'un projet. Dans le cas idéal, la collectivité est en mesure de financer l'investissement avec des ressources propres, qu'elle a dégagées par son activité d'exploitation (compte de résultats). Dans le cas contraire, elle se voit contrainte soit de recourir à des fonds de tiers (et d'accroître ainsi son endettement), soit de monétariser des éléments de son patrimoine financier afin de combler le déficit en matière de financement.

## 2.2 Compte général et financements spéciaux

La comptabilité publique a pour autre particularité de distinguer entre le **compte général** et les **financements spéciaux** (uniquement les financements spéciaux dits «normaux», alimentés par des émoluments).

➔ Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

- Une distinction est faite entre les domaines essentiellement **financés par les impôts** (compte général) et ceux qui le sont par les **émoluments** (financements spéciaux).
- Les ressources proviennent des impôts en particulier dans les domaines suivants: **administration générale, formation, routes communales, transports publics** et contributions à la **compensation des charges**<sup>1</sup>.
- Les ressources proviennent des émoluments en particulier dans les domaines suivants: **alimentation en eau, traitement des eaux usées et gestion des déchets**.
- Les financements spéciaux sont des «comptes d'exploitation» à part entière, avec un résultat annuel (excédent de charges ou de revenus) et des capitaux propres.
- Le compte général présente le résultat annuel des domaines essentiellement financés par les impôts ainsi que les capitaux propres y relatifs (excédent du bilan).
- Le **compte global**, pour sa part, réunit le compte général et les financements spéciaux de la commune.

<sup>1</sup> Systèmes cantonaux de compensation des charges, notamment pour les traitements du corps enseignant, les transports publics, l'aide sociale, etc. ([www.fin.be.ch](http://www.fin.be.ch) → Finances → Péréquation financière et compensation des charges)

La structure est, graphiquement, la suivante:

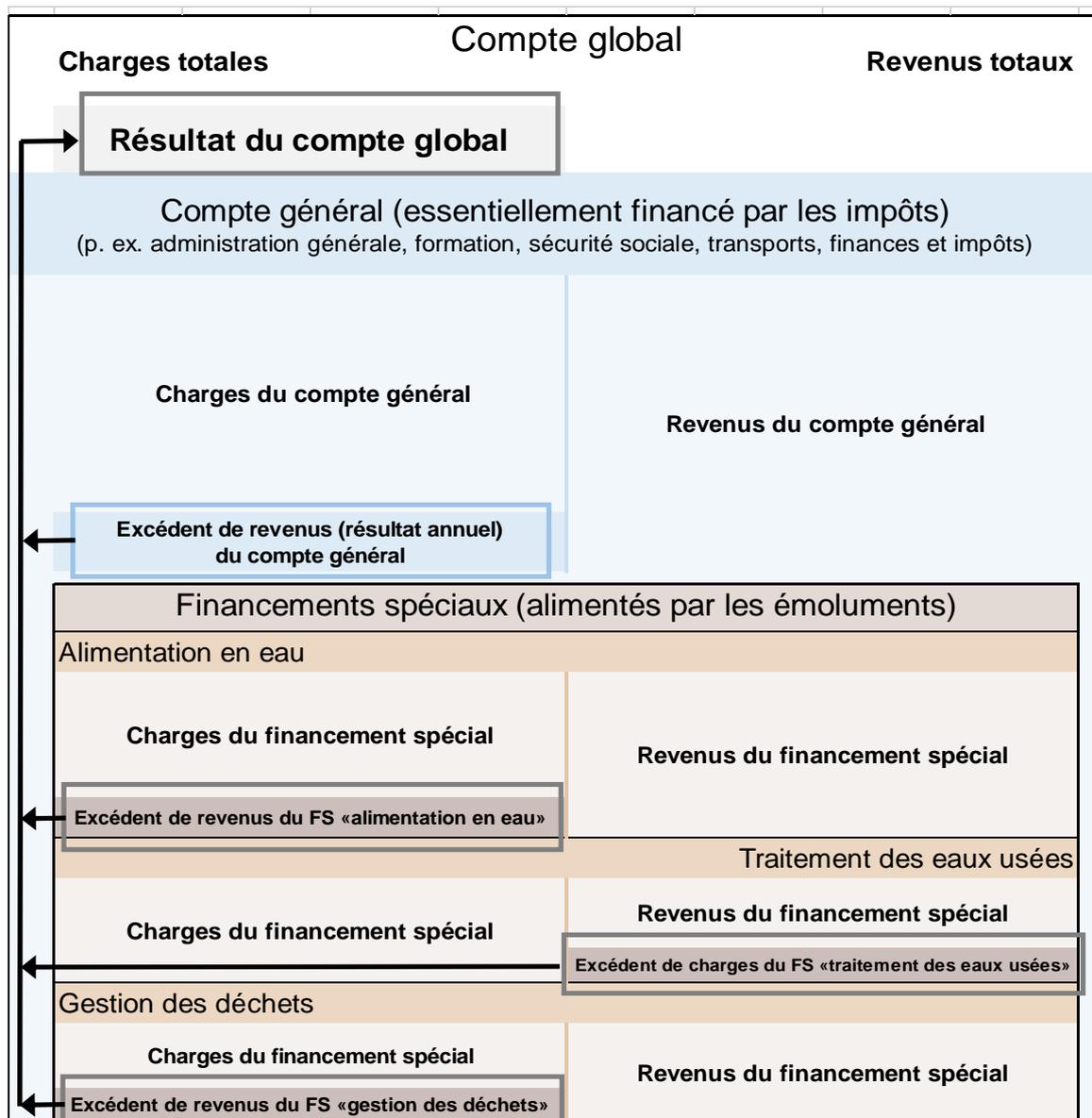


Illustration 5: compte global, compte général et financements spéciaux

→ Quels sont les avantages?

- Transparence sur les résultats du domaine financé par les impôts (résultat annuel du compte général)
- Transparence sur les résultats du domaine financé par les émoluments (excédent de charges ou de revenus dans les financements spéciaux)

### **3. Le pilotage financier – une tâche stratégique du conseil communal**

#### **3.1 Pourquoi un pilotage financier?**

- Le pilotage financier met en évidence les possibilités s'offrant à la commune et les risques auxquels elle s'expose.
- Les besoins des communes en ressources financières pour l'accomplissement des tâches qui leur sont attribuées sont attestés.
- La marge de manœuvre permettant à la commune de choisir d'assumer des tâches supplémentaires est clairement définie.
- Il est possible d'anticiper et de rectifier le tir en temps utile.

#### **3.2 Quels sont les documents de base du pilotage financier?**

- Informations comptables
- Statistique fiscale
- Compte d'exploitation des immeubles du patrimoine financier
- Planification de remplacement et de renouvellement du patrimoine administratif
- Planification des investissements
- Analyse du contexte dans lequel se situe la commune (modifications du droit supérieur, interventions politiques au niveau cantonal, marché de l'emploi, etc.)

#### **3.3 Quel est l'objet du pilotage financier?**

- Planification financière continue
- Mise en œuvre des objectifs du plan
- Réexamen des mesures
- Rectification de la direction suivie

#### 4. Le pilotage financier – qu'apporte une planification financière continue dans un contexte en constante mutation?

- La commune définit ses objectifs en matière de développement et d'accomplissement des tâches dans sa charte, sa stratégie et son programme de législature.
- Elle est exposée en permanence à des influences tant extérieures qu'intérieures qui s'exercent sur ses objectifs.
- Une planification financière continue lui permet d'apprécier au fur et à mesure en quoi ses objectifs sont touchés par les changements survenus.
- La commune peut ainsi rectifier en temps utile la direction prise, compte tenu des diverses influences subies par les objectifs qu'elle a définis.

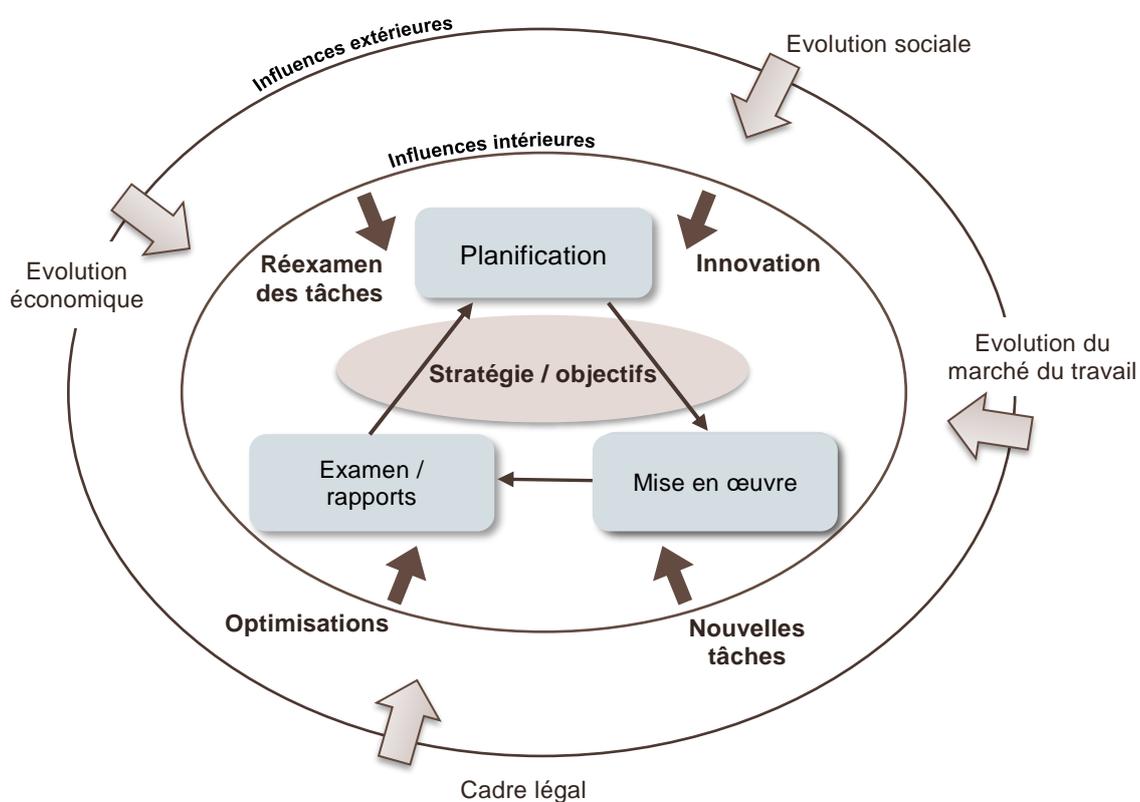
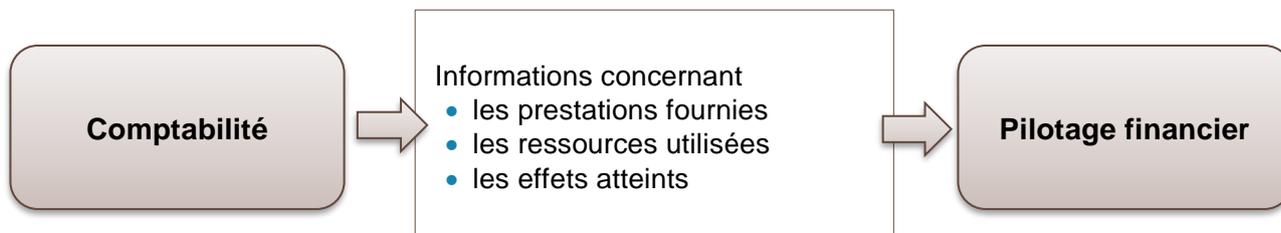


Illustration 6: facteurs influençant la planification financière

## 5. Le pilotage financier – quelle est l'utilité des informations?

### 5.1 Importance des informations

Les informations comptables qui concernent les **prestations fournies** et les **ressources utilisées** ainsi que les **effets atteints** sont essentielles au pilotage financier<sup>2</sup>.



### 5.2 Mise en œuvre

Les **informations** comptables et les **prévisions** à moyen terme, reposant sur des estimations fiables et réalistes, renseignent sur l'évolution des finances communales.



Le site Internet de l'OACOT propose un **outil Excel** destiné à l'évaluation des données financières. Ces données peuvent être inscrites de manière tant rétrospective que prospective. Les évaluations sont présentées sous forme graphique.

[www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes)

En annexe au présent guide, vous trouverez un exemple pratique assorti d'un commentaire des résultats.

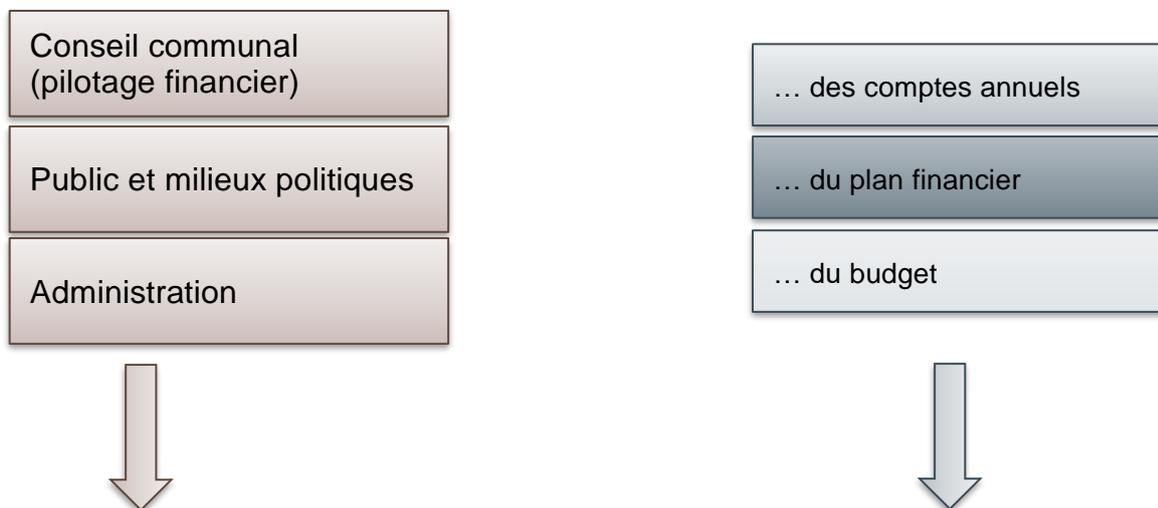
<sup>2</sup> Selon Derungs, Fetz et Just, 2018.

## 6. Informations comptables – quelles informations pour quels destinataires?

Les **comptes annuels**, le **plan financier** et le **budget** contiennent diverses informations.

Divers **destinataires**...

...ayant besoin de diverses **informations** provenant...



Instrument \ Destinataires	Comptes annuels	Plan financier (ou plan intégré «mission-financement»)	Budget
	<i>Pondération</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Elevée</i>	<i>Faible</i>
<b>Conseil communal (pilotage financier)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des différents comptes selon les fonctions et groupes de matières</li> <li>Etat du bilan</li> </ul> <i>Fortune nette</i> <i>Endettement net</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Marge de manœuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie</li> <li>Planification des investissements</li> <li>Tendance</li> <li>Financement des futurs investissements et tâches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des tâches à court terme</li> <li>Autorisation des dépenses</li> <li>Charge fiscale et charge liée aux émoluments</li> </ul>
<b>Public et milieux politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des différents comptes selon les fonctions et groupes de matières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charge fiscale et charge liée aux émoluments</li> </ul>
<b>Administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marge de manœuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des tâches à court terme</li> <li>Autorisation des dépenses</li> </ul>

Illustration 7: vue d'ensemble des informations

Les chiffres issus des instruments «comptes annuels», «plan financier» et «budget» sont la base de la présentation renseignant sur l'évolution des finances communales (→ cf. outil de travail «**Evolution des finances communales**»).

## 7. Le plan financier – quels en sont les éléments importants pour le pilotage financier?

- Le plan financier renseigne sur l'**évolution des finances communales à moyen terme**.
- Les **effets de la planification financière** (de l'évolution de la situation financière) sur les objectifs stratégiques sont mis en évidence.
- La planification des investissements montre l'**ordre des priorités** retenu par le conseil communal pour les quatre à huit années suivantes (planification à moyen terme).
- A partir des investissements planifiés, il est possible de déterminer les **coûts induits** et, partant, les charges qui en découleront pour le compte de résultats.
- L'évolution du **cash flow** indique si la commune dispose de ressources propres pour financer ses investissements ou si elle doit au contraire recourir à des fonds de tiers.
- Pour un rapide **aperçu** → tableau des «résultats de la planification financière».

## 8. Les comptes annuels – quels en sont les éléments importants pour le pilotage financier?

Les comptes annuels sont volumineux. Dans la plupart des communes, ils comportent plus d'une centaine de pages, réparties en 12 chapitres. Toutes les informations n'ont pas la même importance pour le pilotage financier.

Les informations pertinentes sont celles qui figurent en caractères gras ci-après:

- 1 **Rapport**
- 2 **Données principales**
- 3 Structure du bilan
- 4 **Classification fonctionnelle**
- 5 Classification par groupes de matières
- 6 **Tableau des flux de trésorerie**
- 7 **Indicateurs financiers**
- 8 Proposition de l'exécutif
- 9 Rapport succinct
- 10 Approbation des comptes annuels
- 11 Annexe
- 12 **Présentation détaillée des comptes**

### 8.1 Le chapitre «Rapport» – à quoi sert-il?

Le rapport du conseil communal récapitule l'exercice. Il en expose de manière **claire et succincte** les principales affaires, les particularités et les informations relatives aux financements spéciaux. Il ne se focalise pas sur les chiffres, mais renseigne plutôt sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques, du programme de législature et du plan financier. Le rapport apporte des précisions utiles à l'analyse des comptes annuels.

### 8.2 Le chapitre «Données principales» – que contient-il?

- **Vue d'ensemble**  
Les principaux postes du compte de résultats et du bilan en un clin d'œil.
- **Présentation échelonnée des résultats**  
Le résultat du compte de résultats au niveau opérationnel (exploitation et financement) ainsi que les charges et les revenus extraordinaires, sans incidence sur les flux de trésorerie, sont présentés de manière échelonnée. Un résultat opérationnel négatif signifie que les charges de consommation ne sont pas entièrement couvertes.  
  
La présentation échelonnée des résultats **ne sert pas de classification par groupes de matières**.

Elle répond à d'importantes questions ayant trait au **pilotage financier** en référence aux différents comptes:

#### A. La présentation échelonnée des résultats dans le compte général

Le **résultat opérationnel** est-il positif?

Les **revenus fiscaux** suffisent-ils au financement des charges d'exploitation?

Le résultat total du compte général est-il fortement influencé par les **charges et les revenus extraordinaires**?

#### B. La présentation échelonnée des résultats dans les financements spéciaux concernant l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets

Le **résultat opérationnel** est-il positif?

Les **revenus provenant des émoluments** suffisent-ils au financement des charges d'exploitation du financement spécial?

Le résultat total du financement spécial est-il fortement influencé par les **charges et les revenus extraordinaires**?

### 8.3 Le chapitre «Classification fonctionnelle» – quelles sont les informations importantes?

Le tableau des fonctions fournit un aperçu des différents domaines et des ressources affectées à chacun d'eux.

Le commentaire justifie les écarts par rapport au budget. Les informations qu'il contient servent par exemple à l'examen des autorisations de dépenses. Elles permettent aussi de s'assurer du respect des principes de spécialité qualitative et de spécialité quantitative qui régissent l'affectation des crédits budgétaires lors de l'accomplissement des tâches.

### 8.4 Le chapitre «Tableau des flux de trésorerie» – à quelles questions répond-il?

Le tableau des flux de trésorerie renseigne sur les liquidités.

➔ Avons-nous, à la fin de l'année, plus ou moins d'argent dans la caisse?  
La réponse est fournie par le poste «**Total des flux de trésorerie**».

➔ A quelles fins l'argent a-t-il été dépensé et d'où provient l'argent encaissé?  
La réponse est fournie par les postes suivants:

- «**Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation**»  
(p. ex. charges dans les domaines de la formation, de la compensation des charges, des routes, etc. ou revenus fiscaux)

- **«Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement»**  
(p. ex. dépenses pour la construction d'une installation polyvalente ou recettes provenant de subventions)
- **«Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement»**  
(p. ex. contraction d'emprunts ou de crédits ou remboursement de dettes)

Flux de trésorerie et autofinancement ne sont pas synonymes et il est intéressant de les comparer. La différenciation des flux financiers sur la base des comptes (financés par les impôts ou par les émoluments) et en fonction des domaines «exploitation», «investissements» et «financement» revêt de l'importance.

Le tableau des flux de trésorerie renseigne sur la capacité financière effective de la commune. Toutes les affaires qui ne sont à l'origine d'aucun flux sont masquées.

Les données sur les flux de trésorerie sont également utiles lors de la planification des liquidités.

Le tableau des flux de trésorerie est un **instrument de conduite essentiel**.

## 8.5 Le chapitre «Indicateurs financiers» – qu'est-il important de savoir?

- **Degré d'autofinancement du compte général (DA)**

**Réponse à la question:**

La commune est-elle en mesure de financer ses dépenses par des fonds propres?

**Rapport avec d'autres indicateurs:**

Un faible degré d'autofinancement entraîne, à moyen ou à long terme, une hausse de la dette brute par rapport aux revenus et de l'endettement net par habitant (DB/R et E/H).

**A quoi faut-il faire attention?**

La limite d'inscription à l'actif peut influencer le DA dès lors qu'elle détermine le seuil en deçà duquel les investissements sont directement financés à charge du compte de résultats. Les ressources déjà disponibles qui sont inscrites au bilan ne sont pas prises en compte.

- **Quotité d'autofinancement du compte global (QA)**

**Réponse à la question:**

Quelle est la capacité financière de la commune?

**Rapport avec d'autres indicateurs:**

Plus la quotité est importante, plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmentent. Si la QA est faible, la quotité d'investissement (QInv) l'est en général également. Si tel n'est pas le cas (QInv élevée et QA faible), on constate souvent une hausse de la DB/R et du quotient d'endettement net (QEN).

**A quoi faut-il faire attention?**

La limite d'inscription à l'actif peut influencer la QA. Une limite élevée signifie une plus grande part d'investissements directement financée par le compte de résultats (et amortis à 100 %).

- **Quotité d'investissement (QInv)**

**Réponse à la question:**

Dans quelle mesure la commune investit-elle?

**Rapport avec d'autres indicateurs:**

Une QInv élevée peut, en présence d'une faible QA, aboutir à une importante DB/R ou majorer la dette nette et le QEN.

**A quoi faut-il faire attention?**

La limite d'inscription à l'actif peut influencer la QInv. Si elle est placée à un niveau élevé, certains investissements ne sont plus comptabilisés comme tels, mais directement inscrits dans le compte de résultats.

- **Dette brute / endettement net (DB/R et E/H)**

**Réponse à la question:**

Quelle est l'évolution de la dette?

**Rapport avec d'autres indicateurs:**

Il est renvoyé aux explications concernant la QInv et la QA.

### **A quoi faut-il faire attention?**

Depuis l'introduction du MCH2, la population résidante moyenne est déterminante (pour la calculer, on additionne chaque mois le chiffre de la population, puis on le divise par 12).

- **Quotient de l'excédent du bilan (QEB)**

#### **Réponse à la question:**

Quel est le rapport entre l'excédent du bilan et les revenus fiscaux, augmentés ou diminués des montants liés à la péréquation financière?

#### **Rapport avec d'autres indicateurs:**

Le QEB est utilisé pour le calcul d'une éventuelle dissolution de la réserve de politique financière (au moyen d'amortissements supplémentaires).

### **A quoi faut-il faire attention?**

Un excédent du bilan inférieur à 30 % est un indice de précarité financière. La situation doit cependant être appréciée compte tenu de la réserve de politique financière, pour autant que la commune soit parvenue à en constituer une.

Il convient de relever que la commune – suivant son orientation stratégique – pourrait avoir intérêt à calculer d'autres indicateurs financiers (p. ex. l'évolution démographique ou celle du nombre d'élèves). Les indicateurs sont en effet aussi destinés à faciliter la prise de décisions quant aux développements souhaités.

Mais attention: ***le mieux est parfois l'ennemi du bien!*** → Des données chiffrées supplémentaires ne garantissent pas toujours la prise de meilleures décisions.

## **8.6 Le chapitre «Présentation détaillée des comptes» – quel est son but?**

Ce chapitre contient tous les postes (comptes) du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements. Les informations que l'on y trouve permettent une analyse détaillée et peuvent servir de base aux pronostics dans le cadre de la planification financière.

Les détails des comptes annuels fournissent également les chiffres nécessaires à la présentation de l'évolution des finances communales (→ outil de travail «**Evolution des finances communales**»).

## 9. Le budget – quels en sont les éléments importants pour le pilotage financier?

### 9.1 Contexte

- Le budget découle de la planification financière et de la planification des tâches à moyen terme.
- Il tient compte des objectifs définis pour l'exercice considéré et du programme de législature.
- Il inclut de manière réaliste les influences extérieures attendues (p. ex. l'évolution des taux d'intérêt).
- Il comprend les coûts induits par les investissements planifiés.
- Il sert de base à l'établissement du compte de résultats dans le nouveau plan financier.

### 9.2 Effets

- Les crédits budgétaires constituent des autorisations de dépense pour l'administration. Pas de dépense sans budget!
- Ils plafonnent les dépenses de consommation pour l'exercice considéré.
- Le budget sert de fondement au controlling de l'exercice (contrôle des coûts en continu).

### 9.3 Particularités

- S'il est prévu de dépenser davantage que le montant inscrit au budget, un crédit supplémentaire doit être accordé. Exception: dépenses liées<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Définition de la dépense liée: *une dépense est liée si, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent ne dispose d'aucune liberté d'action* (art. 101, al. 1 OCo).

## 10. Thèmes particuliers

### 10.1 La péréquation financière et la compensation des charges

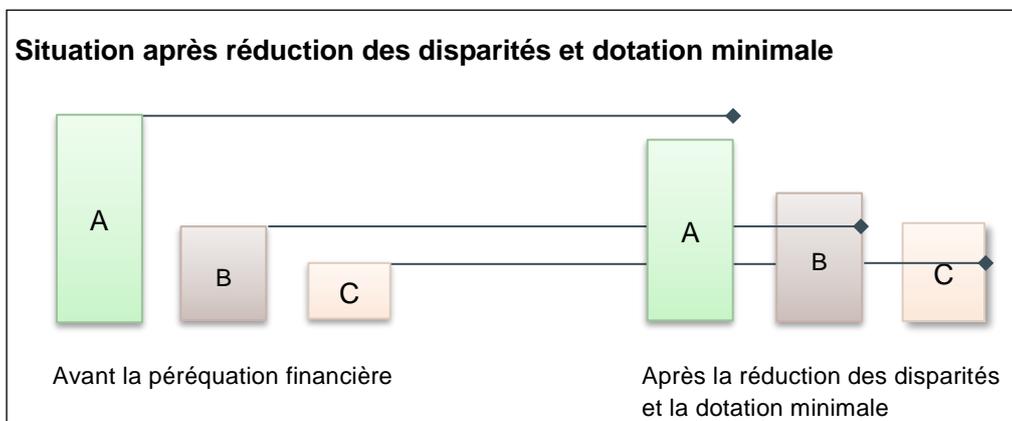
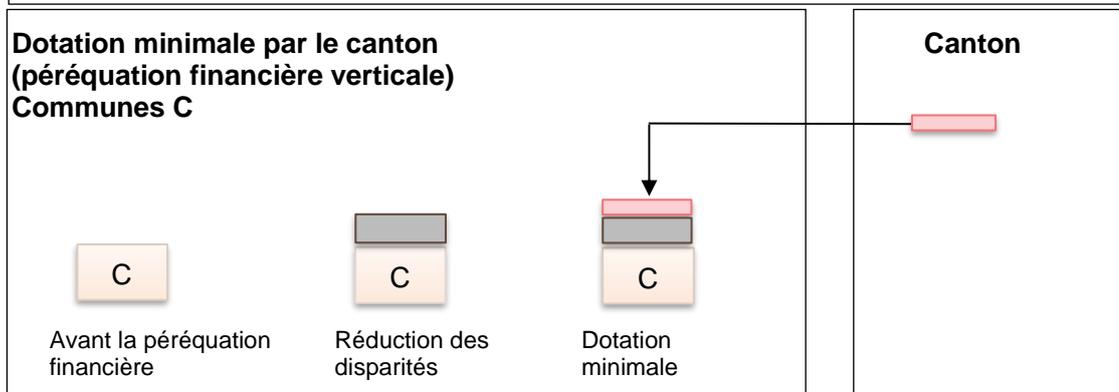
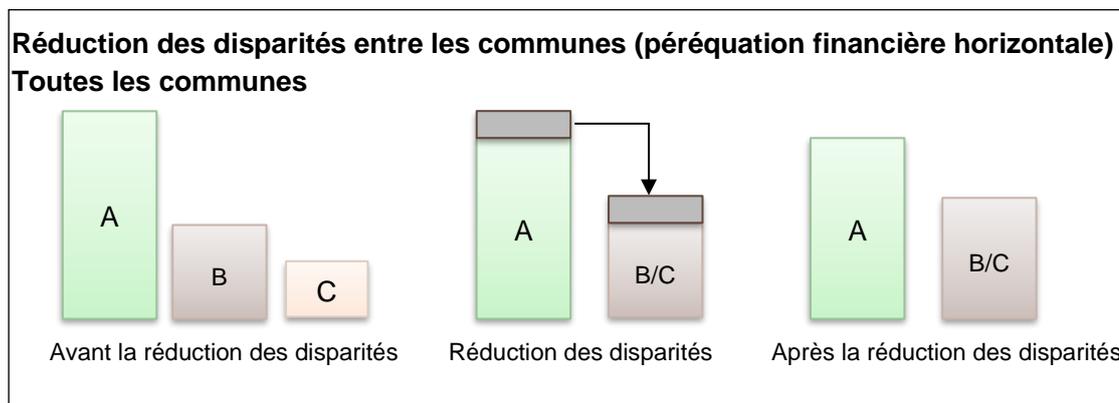
#### ➔ Péréquation financière

- **Réduction des disparités**

Atténuation des inégalités résultant des différences de capacité financière.

- **Dotation minimale**

Aide additionnelle en faveur des communes dont la capacité financière est extrêmement faible, qui doit leur permettre de garantir à leur population une offre minimale en biens et en services publics.



**Présentation simplifiée de la réduction des disparités et de la dotation minimale**

Communes A = communes à forte capacité financière

Communes B = communes à faible capacité financière

Communes C = communes dont la capacité financière est extrêmement faible

➔ **Mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes<sup>4</sup>**

Instruments atténuant les charges particulières que supportent certaines communes, comme les villes qui remplissent des fonctions de centre urbain, les communes de régions rurales à la topographie difficile et les communes confrontées à des charges sociales importantes:

- Déduction de charges de centre urbain
- Indemnisation forfaitaire pour les charges de centre urbain
- Prestation complémentaire pour les charges géo-topographiques
- Prestation complémentaire pour les charges socio-démographiques

➔ **Tâches exécutées conjointement<sup>4</sup>**

Certaines tâches sont accomplies par les communes et le canton travaillant ensemble. Leur financement repose sur les six systèmes suivants de compensation des charges:

- **Traitements du corps enseignant à l'école infantine et à l'école obligatoire**

Clé de répartition	30 % à la charge des communes 70 % à la charge du canton
Critère de répartition	Selon la LPFC et l'OPFC

- **Aide sociale**

Clé de répartition	50 % à la charge des communes 50 % à la charge du canton
Critère de répartition	Population résidante

- **Assurance sociale PC**

Clé de répartition	50 % à la charge des communes 50 % à la charge du canton
Critère de répartition	Population résidante

- **Transports publics**

Clé de répartition	33 % à la charge des communes 67 % à la charge du canton
Critère de répartition	67 % selon l'offre de transports publics (points TP) 33 % selon la population résidante

- **Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative**

Clé de répartition	50 % à la charge des communes 50 % à la charge du canton
Critère de répartition	Population résidante

- **Transferts de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches**

Clé de répartition	Solde des transferts de charges; canton ou communes
Critère de répartition	Population résidante

Le site Internet de la Direction des finances contient des informations détaillées et complètes ([www.fin.be.ch](http://www.fin.be.ch) ➔ Finances ➔ Péréquation financière et compensation des charges).

<sup>4</sup> [https://www.fin.be.ch/fin/fr/index/finanzen/finanzen/finanz- und\\_lastenausgleich/instrumente/dritte\\_saeule.html](https://www.fin.be.ch/fin/fr/index/finanzen/finanzen/finanz- und_lastenausgleich/instrumente/dritte_saeule.html)

## 10.2 Les amortissements supplémentaires (attributions à une réserve de politique financière)

### → Qu'entend-on par amortissements supplémentaires?

- De par leur nature, les amortissements supplémentaires sont une réserve constituée en prévision de périodes de précarité financière.
- Le terme «amortissements supplémentaires» laisse entendre que d'autres amortissements peuvent venir s'ajouter aux amortissements ordinaires.  
Mais ATTENTION: les «amortissements supplémentaires» ne sont PAS des amortissements au sens strict. Il s'agit plutôt d'attributions à la réserve de politique financière.
- La réserve de politique financière est constituée à partir de l'excédent de revenus du compte général. Une attribution à cette réserve est une charge extraordinaire qui influence de manière négative le résultat annuel (d'un point de vue comptable uniquement, sans décaissement).
- La possibilité de constituer des réserves n'est pas nouvelle. Ainsi, le MCH1 prévoyait des «dépréciations complémentaires» qui ont abouti à la création de réserves latentes du patrimoine administratif. Les communes étaient libres de comptabiliser de telles dépréciations comme elles l'entendaient.  
La réserve de politique financière selon le MCH2 est soumise à des règles privant les communes de toute marge d'appréciation. Elle figure au bilan dans les capitaux propres et il n'existe plus de réserves latentes constituées à l'insu des citoyens et citoyennes.

### → A quoi servent-ils?

- Les excédents de revenus du compte général ne doivent pas être affectés à l'excédent du bilan, librement disponible, si par ailleurs l'autofinancement des investissements est insuffisant. Ils doivent au contraire être provisoirement conservés dans une réserve.
- Il est possible de recourir à la réserve dès que les excédents de charges cumulés du compte général réduisent dangereusement l'excédent du bilan (QEB inférieur à 30 %).
- La réserve de politique financière peut être considérée comme un «excédent supplémentaire du bilan».

### → Quand la réserve est-elle alimentée, et quand est-elle dissoute?

- Le processus, qui se déroule sur quatre ans, est exposé à la page suivante.
- Pour le pilotage financier, il est judicieux de considérer simultanément l'excédent du bilan et la réserve de politique financière (299 + 294).

#### Explication de quelques termes techniques

Qu'est-ce qu'un <b>autofinancement insuffisant</b> ?	Les investissements nets d'un exercice sont supérieurs aux amortissements ordinaires.
Qu'est-ce que le <b>QEB</b> ?	Un indicateur financier, qui est défini à la page 20.
Que représentent « <b>299</b> » et « <b>294</b> »?	Désignation de groupes de matières du bilan. 299 = excédent du bilan, 294 = réserve de politique financière
Où sont les règles ( <b>base légale</b> )?	A l'article 84 et à l'annexe 3 OCo

<p><b>Bilan sans réserve 1<sup>re</sup> année</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>700</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>300</td></tr> </table>		Actif	700	Passif	400	EB	300	<p><b>Bilan avec réserve</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>700</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>200</td></tr> <tr><td>Réserve</td><td>100</td></tr> <tr><td colspan="2">299 + 294</td></tr> </table>		Actif	700	Passif	400	EB	200	Réserve	100	299 + 294		<p><b>Situation initiale (1<sup>re</sup> année):</b>                  L'excédent du bilan se monte à 200 mille francs et la réserve de politique financière, à 100 mille francs. Les «capitaux propres» du compte général totalisent 300 mille francs.</p>
Actif	700																			
Passif	400																			
EB	300																			
Actif	700																			
Passif	400																			
EB	200																			
Réserve	100																			
299 + 294																				
<p><b>Bilan sans réserve 2<sup>e</sup> année</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>850</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>450</td></tr> </table>		Actif	850	Passif	400	EB	450	<p><b>Bilan avec réserve</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>850</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>200</td></tr> <tr><td>Réserve</td><td>250</td></tr> <tr><td colspan="2">299 + 294</td></tr> </table>		Actif	850	Passif	400	EB	200	Réserve	250	299 + 294		<p><b>Evolution au long de la 2<sup>e</sup> année:</b>                  La commune génère un excédent de revenus de 150 mille francs. Les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets et la différence – les «amortissements supplémentaires» – est attribuée à la réserve de politique financière. Ainsi, les «capitaux propres» du compte général totalisent désormais 450 mille francs.</p>
Actif	850																			
Passif	400																			
EB	450																			
Actif	850																			
Passif	400																			
EB	200																			
Réserve	250																			
299 + 294																				
<p><b>Bilan sans réserve 3<sup>e</sup> année</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>800</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>400</td></tr> </table>		Actif	800	Passif	400	EB	400	<p><b>Bilan avec réserve</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>800</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>150</td></tr> <tr><td>Réserve</td><td>250</td></tr> <tr><td colspan="2">299 + 294</td></tr> </table>		Actif	800	Passif	400	EB	150	Réserve	250	299 + 294		<p><b>Evolution au long de la 3<sup>e</sup> année:</b>                  La commune enregistre un <b>excédent de charges de 50 mille francs</b>. Cet excédent grève l'excédent du bilan. Une fois que les écritures de clôture ont été passées, celui-ci se monte à 150 mille francs. Le QEB se situe encore au-dessus du seuil minimum de 30 %.                  Au total, les «capitaux propres» du compte général se montent à 400 mille francs.</p>
Actif	800																			
Passif	400																			
EB	400																			
Actif	800																			
Passif	400																			
EB	150																			
Réserve	250																			
299 + 294																				
<p><b>Bilan sans réserve 4<sup>e</sup> année</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>750</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>350</td></tr> </table>		Actif	750	Passif	400	EB	350	<p><b>Bilan avec réserve</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>750</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>100</td></tr> <tr><td>Réserve</td><td>250</td></tr> <tr><td colspan="2">299 + 294</td></tr> </table>		Actif	750	Passif	400	EB	100	Réserve	250	299 + 294		<p><b>Evolution au long de la 4<sup>e</sup> année:</b>                  La commune enregistre un <b>excédent de charges de 50 mille francs</b>. Si ce montant était comptabilisé sur l'excédent du bilan, cela ferait passer le QEB en deçà du seuil minimum de 30 %. (Les «CP» sont de 350 mille francs.)</p> <p><b>Conséquence à la clôture de la 4<sup>e</sup> année:</b></p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>La <b>réserve de politique financière est dissoute</b> jusqu'à concurrence du montant permettant au QEB d'atteindre 30 %.</p> <p><b>Résultat:</b>                  Après le prélèvement de 40 mille francs sur la réserve de politique financière, l'excédent de charges n'est plus que de 10 mille francs. Désormais, l'excédent du bilan se monte à 140 mille francs et la réserve de politique financière, à 210 mille francs. (Les «CP» sont de 350 mille francs.)</p>
Actif	750																			
Passif	400																			
EB	350																			
Actif	750																			
Passif	400																			
EB	100																			
Réserve	250																			
299 + 294																				
<p><b>Bilan sans réserve 4<sup>e</sup> année</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>750</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>350</td></tr> </table>		Actif	750	Passif	400	EB	350	<p><b>Bilan avec réserve</b></p> <table border="1"> <tr><td>Actif</td><td>750</td></tr> <tr><td>Passif</td><td>400</td></tr> <tr><td>EB</td><td>140</td></tr> <tr><td>Réserve</td><td>210</td></tr> <tr><td colspan="2">299 + 294</td></tr> </table>		Actif	750	Passif	400	EB	140	Réserve	210	299 + 294		
Actif	750																			
Passif	400																			
EB	350																			
Actif	750																			
Passif	400																			
EB	140																			
Réserve	210																			
299 + 294																				

Illustration 8: effet des amortissements supplémentaires

## 11. Index des abréviations

ACB	Association des communes bernoises
CI	Compte des investissements
CP	Capitaux propres
CT	Capitaux de tiers
DA	Degré d'autofinancement
DB/R	Dette brute par rapport aux revenus
E/H	Endettement net (par habitant)
EB	Excédent du bilan
FS	Financement spécial
FSMV	Financement spécial «maintien de la valeur»
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
OACOT	Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
PA	Patrimoine administratif
PF	Patrimoine financier
QA	Quotité d'autofinancement
QEB	Quotient de l'excédent du bilan
QEN	Quotient d'endettement net
QInv	Quotité d'investissement

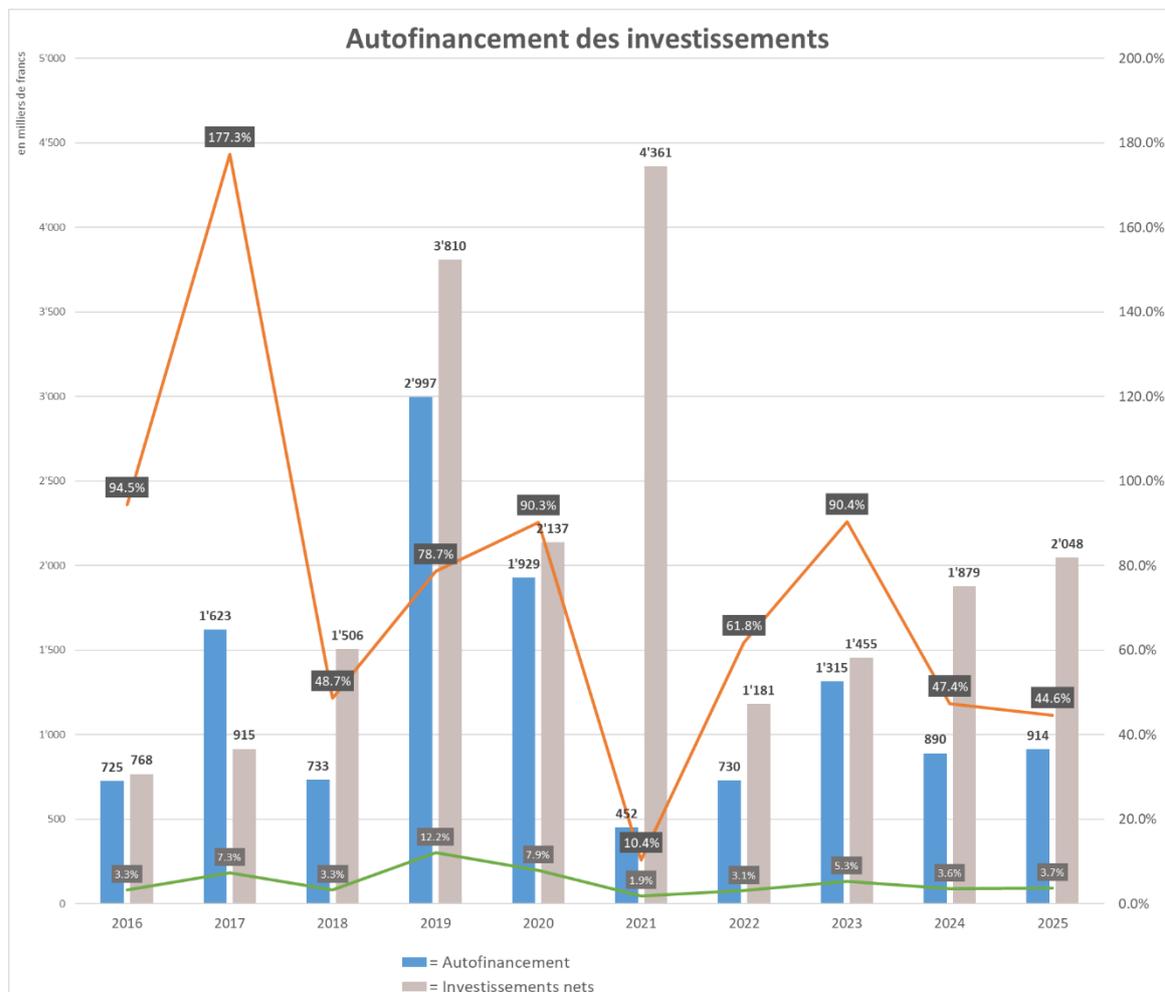
## 12. Sources

Derungs, C., Fetz, U. et Just, D. (2018). *Startpaket für Politikeri/-innen*. (H. C. Verwaltungsmanagement, éd.)  
Coire: HTW Chur Verlag.

### 13. Annexe

#### 13.1 Saisie et évaluation des données financières (outil Excel «Evolution des finances communales»)

**Exemple: évaluation de l'autofinancement**



**La limite d'inscription à l'actif est fixée à 50 000 francs.**  
 (En deçà de cette limite, les investissements sont directement mis à la charge du compte de résultats, de sorte qu'ils n'apparaissent pas dans les investissements nets du compte des investissements).

**Valeurs repères:**

<b>Degré d'autofinancement (DA)</b>	≥ 100 %	Idéal
	50 % – 99,9 %	Acceptable à problématique
	< 50 %	Insuffisant
<b>Quotité d'autofinancement (QA)</b>	≥ 15 %	Bonne
	5 % – 15 %	Moyenne
	< 5 %	Faible

**Commentaire:** *Le degré et la quotité d'autofinancement se situeront en deçà de la valeur idéale pendant toute la période considérée par le plan financier.*

## **13.2 Exemple pratique: «Evolution des finances communales»**

# Evolution des finances communales 2016 à 2025

Commune municipale

*Mont-Esserts*

Données saisies par: Théo Marchand

Données saisies le:

## Comptes annuels

## Budget

## Plan financier

Remarques

2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025

Exercice budgétaire (dernier budget approuvé)

2021

## Capitaux propres

<b>Total des capitaux propres:</b>	29	7'186'810	9'093'359	9'510'429	11'992'817	13'271'572					
<b>Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres:</b>	290/293	2'732'206	3'590'026	3'953'734	4'394'635	5'020'063					
FS «alimentation en eau»	- 29001	0	0	0	0	0					
FS «traitement des eaux usées»	- 29002	574'508	778'270	809'504	1'052'346	1'219'805					
FS «gestion des déchets»	- 29003	178'852	197'881	195'391	203'981	244'414					
FSMV «alimentation en eau» (préfinancement)	- 29301	0	0	0	0	0					
FSMV «traitement des eaux usées» (préfinancement)	- 29302	802'298	1'379'994	1'673'757	1'958'218	2'401'627					
FSMV «gestion des déchets» (préfinancement)	- 29303	0	0	0	0	0					
<b>= FS dans les CP sans les FS selon le droit supérieur</b>		1'176'548	1'233'881	1'275'082	1'180'090	1'154'218	0	0	0	0	0
<b>Réserve liée à la réévaluation (PF):</b>	296	1'773'951	1'668'272	1'308'464	1'261'079	578'540	427'540	320'655	213'770	106'885	0
<b>Excédent / découvert du bilan:</b>	299	2'680'653	3'206'640	3'206'640	3'206'640	3'236'221	2'850'651	2'850'651	3'138'811	3'138'811	3'138'811
<b>Réserve de politique financière:</b>	2940	269'665	628'421	1'041'591	3'130'463	4'436'748	4'398'788	4'139'212	4'139'212	3'961'596	3'749'506

## CI

<b>Investissements nets:</b>											
Dépenses d'investissement reportées au bilan	+ 690	767'865	1'103'914	1'506'440	3'809'864	2'379'334	4'380'900	1'665'200	2'182'700	2'028'500	2'048'000
Recettes d'investissement reportées au bilan	- 590	0	188'504	0	0	242'640	20'000	484'000	728'000	150'000	0
<b>= Investissements nets</b>		767'865	915'410	1'506'440	3'809'864	2'136'694	4'360'900	1'181'200	1'454'700	1'878'500	2'048'000

Limite d'inscription à l'actif:

50'000

## CR

- Impôt sur le revenu (PP)	4000	5'442'198	6'178'674	6'106'800	6266161.9	6'003'333	6'450'000	6'654'000	6'863'000	7'078'000	7'299'000
- Impôt sur la fortune (PP)	4001	342'362	394'116	361'724	394'819	396'246	385'000	396'000	406'000	417'000	428'000
- Impôt à la source (PP)	4002	182'472	221'122	196'437	204'402	252'741	250'000	258'000	266'000	274'000	283'000
<b>= Revenus fiscaux (PP)</b>	<b>400</b>	<b>5'967'032</b>	<b>6'793'912</b>	<b>6'664'961</b>	<b>6'865'383</b>	<b>6'652'320</b>	<b>7'085'000</b>	<b>7'308'000</b>	<b>7'535'000</b>	<b>7'769'000</b>	<b>8'010'000</b>
<b>Revenus fiscaux (PP) par contribuable</b>		2'441	2'728	2'640	2'723	2'595	2'739	2'793	2'848	2'904	2'805

10 principaux contribuables (PP) en %

20 principaux contribuables (PP) en %


	Comptes annuels					Budget	Plan financier					Remarques
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
- Impôt sur le bénéfice (PM)	4010	969'456	868'912	565'464	705'867	1'029'982	647'000	654'000	661'000	668'000	675'000	
- Impôt sur le capital (PM)	4011	17'768	19'697	36'710	40'788	40'202	35'000	35'000	35'000	35'000	35'000	
- Autres impôts directs (PM)	4019	1'211	1'399	1'660	2'083	2'243						
<b>= Revenus fiscaux (PM)</b>	<b>401</b>	<b>988'435</b>	<b>890'008</b>	<b>603'834</b>	<b>748'737</b>	<b>1'072'428</b>	<b>682'000</b>	<b>689'000</b>	<b>696'000</b>	<b>703'000</b>	<b>710'000</b>	
<b>Revenus fiscaux (PM) par contribuable</b>		<b>6'217</b>	<b>5'361</b>	<b>3'638</b>	<b>4'483</b>	<b>6'539</b>	<b>4'159</b>	<b>4'201</b>	<b>4'244</b>	<b>4'287</b>	<b>4'329</b>	
<b>10 principaux contribuables (PM) en %</b>												
<b>20 principaux contribuables (PM) en %</b>												
<b>= Taxe immobilière (axe de droite)</b>	<b>4021</b>	<b>749'610</b>	<b>754'066</b>	<b>759'444</b>	<b>835'306</b>	<b>833'785</b>	<b>850'000</b>	<b>935'000</b>	<b>944'000</b>	<b>953'000</b>	<b>963'000</b>	
<b>Total des revenus fiscaux</b>		<b>7'705'077</b>	<b>8'437'986</b>	<b>8'028'239</b>	<b>8'449'427</b>	<b>8'558'533</b>	<b>8'617'000</b>	<b>8'932'000</b>	<b>9'175'000</b>	<b>9'425'000</b>	<b>9'683'000</b>	
<b>Charges de personnel (compte général):</b>	30	2'077'822	2'247'502	2'242'958	2'441'292	2'622'429	2'731'574					
Personnel administratif / d'exploitation en francs	301	1'642'004	1'796'667	1'785'680	1'944'830	2'065'618	2'178'494					
Nombre de postes à 100 % du personnel administratif / d'exploitation		0	0	0	0	0	0					
Personnel administratif / d'exploitation en francs par poste à 100 %		#DIV/0!										
Structure d'âge (âge moyen du personnel administratif / d'exploitation)												
Proportion de cadres en %												
Proportion de collaborateurs et collaboratrices en %												
Charges de personnel en francs par habitant (axe de droite)	30	525	557	543	577	607	621					
Charges de personnel en francs par contribuable (PP) (axe de droite)	30	850	903	888	968	1'023	1'056					
Personnel adm. / d'expl. en francs par habitant (axe de droite)	301	415	445	432	460	478	495					
Personnel adm. / d'expl. en francs par contribuable (PP) (axe de droite)	301	672	722	707	771	806	842					
<b>Biens, services et marchandises (compte général seulement):</b>												
Biens, services et marchandises (compte général seulement):	31	3'990'868	4'336'004	4'510'571	4'400'801	4'544'805	4'271'984					
Charges de matériel et de marchandises	310	312'274	329'891	308'398	323'756	357'236	403'529					
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	311	151'610	158'899	195'407	211'480	187'541	245'573					
Prestations de services et honoraires	313	536'005	646'129	636'045	602'327	689'624	783'244					
	30-37	18'556'266	17'764'927	18'474'548	18'989'953	19'437'210	20'525'687					
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	0	7'200	8'254	0	0	0					
En francs par habitant (axe de droite)	30-37	4'685	4'404	4'474	4'489	4'500	4'665					
En francs par contribuable (PP) (axe de droite)	30-37	7'589	7'135	7'317	7'533	7'581	7'934					
<b>Rapport entre les GM 30/31 et les GM 30 à 37 (sans le GM 35)</b>		<b>32.7%</b>	<b>37.1%</b>	<b>36.6%</b>	<b>36.0%</b>	<b>36.9%</b>	<b>34.1%</b>					
<b>Gros entretien:</b>												
Gros entretien des routes / autres ouvrages de génie civil	314	349'763	431'647	492'956	451'305	509'737	517'800					
Gros entretien des terrains bâtis	3144	52'971	83'355	85'872	85'238	113'189	119'300					
Etat du patrimoine administratif (PA, GM 14)		6'335'028	7'175'656	8'392'317	11'532'409	13'023'036	14'805'620					
Etat du PA, GM 1401 à 1403 (routes et autres ouvrages de génie civil)		446'887	1'081'547	1'730'114	1'922'631	2'370'745	2'770'495					
Etat du PA, GM 1404 (terrains bâtis)		117'891	892'383	940'999	4'415'961	4'406'142	4'671'423					
En % de la valeur du bilan du PA (GM 14)	314	5.5%	6.0%	5.9%	3.9%	3.9%	3.5%					
En % de la valeur du bilan des routes et autres ouvrages g.c. (GM 1401/1403)	3141-3143	53.4%	27.0%	20.2%	15.9%	14.4%	11.2%					
En % de la valeur du bilan des terrains bâtis (GM 1404)	3144	44.9%	9.3%	9.1%	1.9%	2.6%	2.6%					
<b>Charges de transfert (compte général seulement):</b>	36	11'774'094	10'331'795	10'795'454	11'013'734	10'963'689	12'178'259	12'075'480	12'155'285	12'330'305	12'255'426	
Dédommagements au canton	3611	3'537'055	3'631'511	3'703'631	3'958'824	3'894'967	4'328'189	4'276'904	4'255'892	4'252'175	4'378'096	
Subventions au canton (LPFC)	3621	813'789	742'674	745'527	760'629	775'282	817'800	822'800	827'700	832'500	837'200	
Total des charges de transfert au canton		<b>4'350'844</b>	<b>4'374'185</b>	<b>4'449'158</b>	<b>4'719'453</b>	<b>4'670'249</b>	<b>5'145'989</b>	<b>5'099'704</b>	<b>5'083'592</b>	<b>5'084'675</b>	<b>5'215'296</b>	
Population résidante moyenne (habitants)		3'961	4'034	4'129	4'230	4'319	4'400	4'450	4'500	4'550	4'600	
Contribuables (PP) au 31.12. (axe de droite) (auxiliaire cant. de planification financière)		2'445	2'490	2'525	2'521	2'564	2'587	2'617	2'646	2'675	2'856	
Contribuables (PM) au 31.12. (axe de droite) (auxiliaire cant. de planification financière)		159	166	166	167	164	164	164	164	164	164	
En francs par habitant (axe de droite)		1'098	1'084	1'078	1'116	1'081	1'170	1'146	1'130	1'118	1'134	
En francs par contribuable (PP) (axe de droite)		1'779	1'757	1'762	1'872	1'821	1'989	1'949	1'921	1'901	1'826	
Dédommagements aux communes et aux syndicats de communes	3612	136'486	140'583	127'463	133'027	134'675	135'800	137'158	138'804	140'886	142'999	
Contribution à la réduction des disparités (LPFC)	3622	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des charges de transfert aux communes / syndicats (y c. réduction disp.)		<b>136'486</b>	<b>140'583</b>	<b>127'463</b>	<b>133'027</b>	<b>134'675</b>	<b>135'800</b>	<b>137'158</b>	<b>138'804</b>	<b>140'886</b>	<b>142'999</b>	
En francs par habitant (axe de droite)		34	35	31	31	31	31	31	31	31	31	
En francs par contribuable (PP) (axe de droite)		56	56	50	53	53	52	52	52	53	50	
Subventions aux cantons (y c. transports publics) et aux concordats	3631	1'113'891	1'154'599	1'218'038	1'236'145	1'294'205	1'404'925	1'407'300	1'435'623	1'523'078	1'561'500	
Subventions accordées	3632x	587'808	590'043	613'636	579'551	620'478	691'200	698'112	706'489	717'087	727'843	
Total des subventions à des collectivités et à des tiers	363	1'701'699	1'744'642	1'831'674	1'815'696	1'914'683	2'096'125	2'105'412	2'142'112	2'240'165	2'289'343	
En francs par habitant (axe de droite)		430	432	444	429	443	476	473	476	492	498	
En francs par contribuable (PP) (axe de droite)		696	701	725	720	747	810	805	810	837	802	

## Comptes annuels

## Budget

## Plan financier

Remarques

2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025

## INDICATEURS FINANCIERS (compte général)

[retour](#)

Capitaux de tiers	+	20	11'394'825	11'964'002	11'948'871	14'958'813	14'086'846	16'600'000	16'900'000	16'300'000	17'000'000	17'800'000
Patrimoine financier	-	10	12'246'607	13'881'705	13'066'983	15'419'221	14'335'383	15'700'000	15'700'000	15'700'000	15'700'000	15'700'000
<b>= Endettement net (axe de droite)</b>			<b>-851'782</b>	<b>-1'917'703</b>	<b>-1'118'111</b>	<b>-460'408</b>	<b>-248'537</b>	<b>900'000</b>	<b>1'200'000</b>	<b>600'000</b>	<b>1'300'000</b>	<b>2'100'000</b>

Impôts directs, personnes physiques (PP)	+	400	5'967'032	6'793'912	6'664'961	6'865'383	6'652'320	7'085'000	7'308'000	7'535'000	7'769'000	8'010'000
Impôts directs, personnes morales (PM)	+	401	988'435	890'008	603'834	748'737	1'072'428	682'000	689'000	696'000	703'000	710'000
Réduction des disparités	+/-	4622/3622	885'152	897'398	920'799	902'894	954'045	1'094'873	1'142'366	1'212'102	1'246'473	1'284'420
Dotations minimales	+	4621.5	235'814	206'967	184'007	97'507	131'348	315'695	343'550	409'889	418'467	434'955
Indemnité forfaitaire cantonale, compensation des charges de centre	+	4621.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestation complémentaire géo-topographique	+	4621.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestation complémentaire socio-démographique	+	4621.6	73'952	75'225	77'539	78'221	82'949	82'000	82'000	82'000	82'000	82'000
<b>= Impôts directs (PP et PM) et péréquation financière</b>			<b>8'150'385</b>	<b>8'863'510</b>	<b>8'451'140</b>	<b>8'692'743</b>	<b>8'893'090</b>	<b>9'259'568</b>	<b>9'564'916</b>	<b>9'934'991</b>	<b>10'218'940</b>	<b>10'521'375</b>

**= Quotient d'endettement net (QEN)**

(Endettement net / impôts directs [PP et PM] et péréquation financière)

			-10.5%	-21.6%	-13.2%	-5.3%	-2.8%	9.7%	12.5%	6.0%	12.7%	20.0%
--	--	--	--------	--------	--------	-------	-------	------	-------	------	-------	-------

**Résultat du compte général**

Amortissement du patrimoine administratif	+	33	502'767	560'366	606'856	793'137	830'196	1'028'389	1'096'900	1'131'429	1'172'074	1'230'603
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	+	364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rectifications, participations du patrimoine administratif	+	365	0	0	0	0	247'700	0	0	0	0	0
Amortissement, subventions d'investissement	+	366	0	8'543	8'544	13'129	16'021	24'493	26'313	29'283	29'283	29'283
Attributions aux capitaux propres	+	389	19'802	417'644	458'659	2'156'782	1'463'549	157'263	157'263	157'263	157'263	157'263
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	133'620	112'612	369'697	217'385	866'350	372'771	550'272	290'696	468'312	502'786
Revalorisations PA	-	4490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>= Autofinancement</b>			<b>725'273</b>	<b>1'622'718</b>	<b>733'107</b>	<b>2'997'094</b>	<b>1'928'588</b>	<b>451'804</b>	<b>730'204</b>	<b>1'315'439</b>	<b>890'308</b>	<b>914'363</b>

Dépenses reportées au bilan

Recettes reportées au bilan

**= Investissements nets**

			767'865	915'410	1'506'440	3'809'864	2'136'694	4'360'900	1'181'200	1'454'700	1'878'500	2'048'000
--	--	--	---------	---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

**= Degré d'autofinancement (DA, axe de droite)**

(Autofinancement / investissements nets)

			94.5%	177.3%	48.7%	78.7%	90.3%	10.4%	61.8%	90.4%	47.4%	44.6%
--	--	--	-------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Charges d'intérêts	+	340	206'889	183'765	153'300	133'288	122'519	118'470	132'762	162'101	197'168	234'626
Revenus des intérêts	-	440	61'017	67'847	67'412	65'013	79'319	70'170	186'390	186'390	186'390	186'390
<b>= Charge nette des intérêts</b>			<b>145'872</b>	<b>115'918</b>	<b>85'888</b>	<b>68'275</b>	<b>43'199</b>	<b>48'300</b>	<b>-53'628</b>	<b>-24'289</b>	<b>10'778</b>	<b>48'236</b>

Revenus du compte de résultats	+	4	23'242'162	23'378'136	23'593'376	26'457'373	26'878'845	26'088'480	26'451'632	27'289'882	27'233'445	27'680'978
Subventions à redistribuer	-	47	234'686	316'039	342'114	379'362	516'247	510'000	515'100	520'251	525'454	530'709
Imputations internes	-	49	878'143	941'029	1'121'596	1'264'115	1'715'650	1'799'605	1'817'601	1'835'777	1'854'135	1'872'677
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	133'620	112'612	369'697	217'385	866'350	372'771	550'272	290'696	468'312	502'786
Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	+	4896	0	105'679	359'808	47'385	682'539	151'000	106'885	106'885	106'885	106'885
<b>= Revenus courants</b>			<b>21'995'713</b>	<b>22'114'135</b>	<b>22'119'777</b>	<b>24'643'897</b>	<b>24'463'137</b>	<b>23'557'104</b>	<b>23'675'544</b>	<b>24'750'043</b>	<b>24'492'429</b>	<b>24'881'691</b>

**= Quotité de la charge des intérêts (QChI)**

(Charge nette des intérêts / revenus courants)

			0.7%	0.5%	0.4%	0.3%	0.2%	0.2%	-0.2%	-0.1%	0.0%	0.2%
--	--	--	------	------	------	------	------	------	-------	-------	------	------

Engagements courants	+	200	1'191'085	1'515'909	1'692'567	2'326'472	1'705'770	1'705'770	1'705'770	1'705'770	1'705'770	1'705'770
Engagements financiers à court terme	+	201	0	0	0	0	513'825	513'825	513'825	513'825	513'825	513'825
Instruments financiers dérivés	-	2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements financiers à long terme	+	206	9'025'758	9'511'933	9'498'107	9'770'457	11'256'631	13'769'785	14'069'785	13'469'785	14'169'785	14'969'785
Endettement additionnel en cas de déficit												
Corr. eng. fin. à long terme envers des entreprises communales / tiers	-	206										
<b>= Dette brute (axe de droite)</b>			<b>10'216'843</b>	<b>11'027'842</b>	<b>11'190'674</b>	<b>12'096'928</b>	<b>13'476'227</b>	<b>15'989'381</b>	<b>16'289'381</b>	<b>15'689'381</b>	<b>16'389'381</b>	<b>17'189'381</b>

**= Revenus courants**

			21'995'713	22'114'135	22'119'777	24'643'897	24'463'137	23'557'104	23'675'544	24'750'043	24'492'429	24'881'691
--	--	--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

**= Dette brute par rapport aux revenus (DB/R)**

(Dette brute / revenus courants)

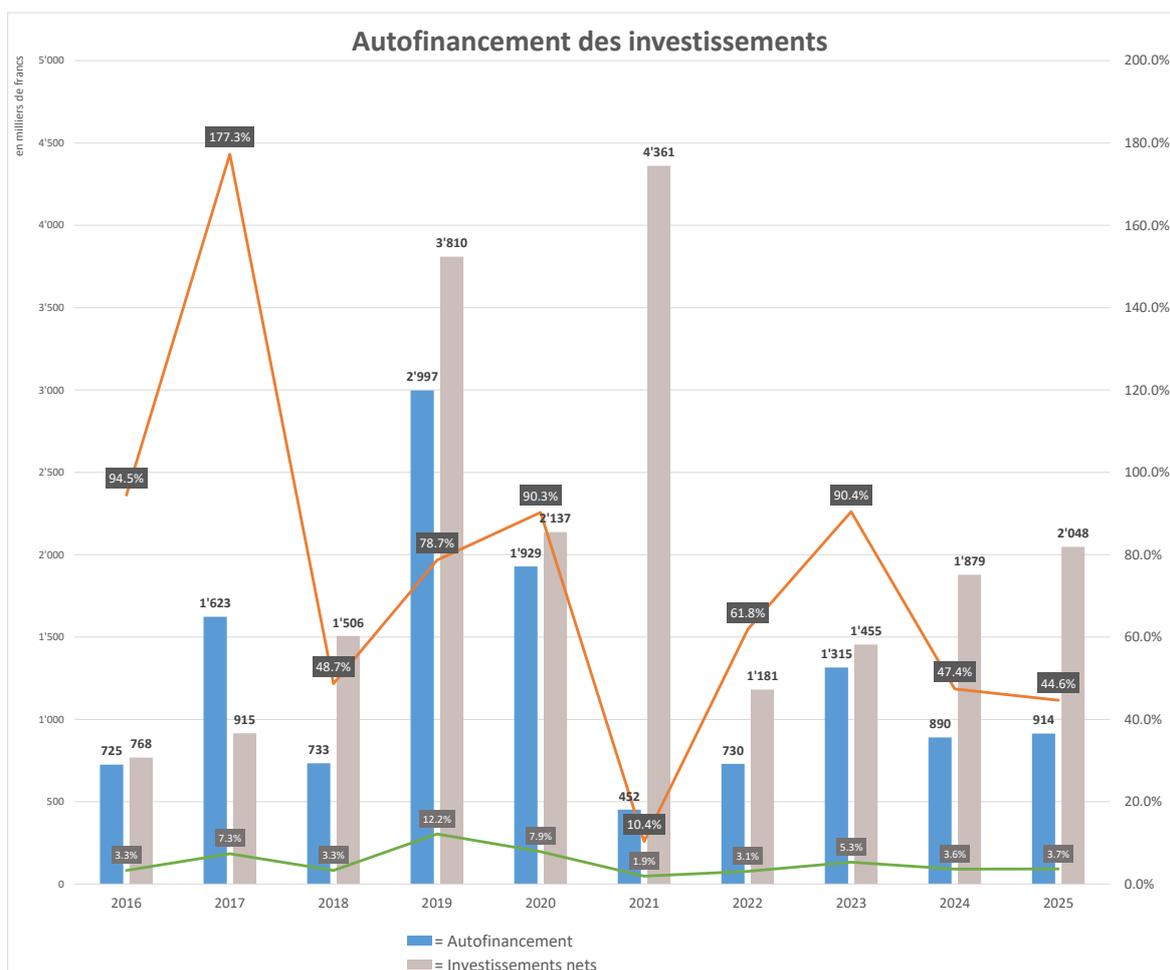
			46.4%	49.9%	50.6%	49.1%	55.1%	67.9%	68.8%	63.4%	66.9%	69.1%
--	--	--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

**= Investissements bruts**

Charges de personnel	+	30	3'362'790	3'615'600	3'809'575	4'215'500	4'468'887	4'704'824	4'766'454	4'861'669	4'958'788	5'057'850
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	4'675'191	5'005'472	5'276'026	5'187'046	5'318'344	4'274'184	4'265'946	4'316'558	4'380'588	4'445'575
Rectifications sur créances	-	3180	5'500	20'300	-3'700	32'100	13'800	0	0	0	0	0
Charges financières	+	34	225'594	224'305	175'914	157'007	155'774	147'470	160'205	187'166	219'201	253'141

	Comptes annuels					Budget	Plan financier					Remarques		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Rectifications, immobilisations PF	-	344	0	0	3'702	0	5'648	0	0	0	0	0	0	0
Charges de transfert	+	36	11'774'094	10'331'795	10'795'454	11'013'734	10'963'689	12'178'259	12'075'480	12'155'285	12'330'305	12'255'426		
Rectifications, prêts PA	-	364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rectifications, participations PA	-	365	0	0	0	0	247'700	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements, subventions d'investissement	-	366	0	8'543	8'544	13'129	16'021	24'493	26'313	29'283	29'283	29'283	29'283	29'283
<b>= Charges globales</b>			20'032'168	19'148'329	20'048'424	20'528'059	20'623'525	21'280'244	21'241'772	21'491'395	21'859'599	21'982'709		

	Comptes annuels					Budget	Plan financier				Remarques
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>= Quotité d'investissement (QInv, axe de droite)</b> (Investissements bruts / charges globales)	3.8%	5.8%	7.5%	18.6%	11.5%	20.6%	7.8%	10.2%	9.3%	9.3%	
Charges d'intérêts + 340	206'889	183'765	153'300	133'288	122'519	118'470	132'762	162'101	197'168	234'626	
Revenus des intérêts - 440	61'017	67'847	67'412	65'013	79'319	70'170	186'390	186'390	186'390	186'390	
Amortissement du patrimoine administratif + 33	502'767	560'366	606'856	793'137	830'196	1'028'389	1'096'900	1'131'429	1'172'074	1'230'603	
Rectifications, prêts PA + 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rectifications, participations PA + 365	0	0	0	0	247'700	0	0	0	0	0	
Amortissements, subventions d'investissement + 366	0	8'543	8'544	13'129	16'021	24'493	26'313	29'283	29'283	29'283	
<b>= Charge financière</b>	648'639	684'827	701'288	874'541	1'137'116	1'101'182	1'069'585	1'136'423	1'212'135	1'308'122	
<b>= Revenus courants</b>	21'995'713	22'114'135	22'119'777	24'643'897	24'463'137	23'557'104	23'675'544	24'750'043	24'492'429	24'881'691	
<b>= Quotité de la charge financière (QChF)</b> (Charge financière / revenus courants)	2.9%	3.1%	3.2%	3.5%	4.6%	4.7%	4.5%	4.6%	4.9%	5.3%	
Capitaux de tiers + 20	11'394'825	11'964'002	11'948'871	14'958'813	14'086'846	16'600'000	16'900'000	16'300'000	17'000'000	17'800'000	
Patrimoine financier - 10	12'246'607	13'881'705	13'066'983	15'419'221	14'335'383	15'700'000	15'700'000	15'700'000	15'700'000	15'700'000	
<b>= Endettement net</b>	-851'782	-1'917'703	-1'118'111	-460'408	-248'537	900'000	1'200'000	600'000	1'300'000	2'100'000	
<b>= Population résidante moyenne</b>	3'961	4'034	4'129	4'230	4'319	4'400	4'450	4'500	4'550	4'600	
<b>= Endettement net en francs par habitant (E/H, axe de droite)</b> (Endettement net / population résidante moyenne)	-215	-475	-271	-109	-58	205	270	133	286	457	
<b>= Autofinancement</b>	725'273	1'622'718	733'107	2'997'094	1'928'588	451'804	730'204	1'315'439	890'308	914'363	
<b>= Revenus courants</b>	21'995'713	22'114'135	22'119'777	24'643'897	24'463'137	23'557'104	23'675'544	24'750'043	24'492'429	24'881'691	
<b>= Quotité d'autofinancement (QA, axe de droite)</b>	3.3%	7.3%	3.3%	12.2%	7.9%	1.9%	3.1%	5.3%	3.6%	3.7%	



#### Limite d'inscription à l'actif

La limite est fixée à **50'000**  
 En deçà de cette limite, les investissements sont directement mis à la charge du compte de résultats, de sorte qu'ils n'apparaissent pas dans les investissements nets du compte des investissements.

#### Degré d'autofinancement (DA)

La commune est-elle en mesure de financer ses dépenses par des fonds propres?

#### Valeurs indicatives:

≥ 100 %            Idéal  
 50 % – 99.9 %    Acceptable à problématique  
 < 50 %             Insuffisant

#### Rapport avec d'autres indicateurs:

Un faible degré d'autofinancement entraîne, à moyen ou à long terme, une hausse de la dette brute par rapport aux revenus et de l'endettement net par habitant (DB/R et E/H).

#### Commentaire:

#### Quotité d'autofinancement (QA)

Quelle est la capacité financière de la commune?

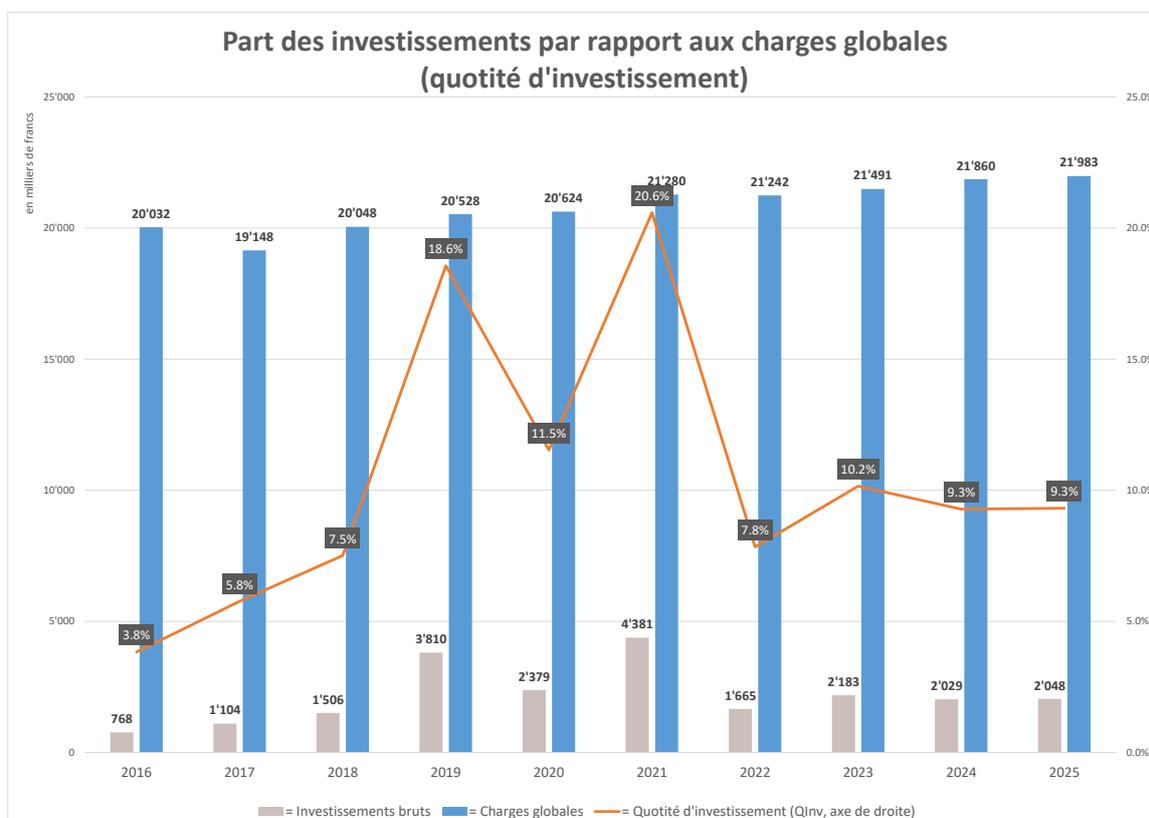
#### Valeurs indicatives:

≥ 15 %            Bonne  
 5 % – 15 %       Moyenne  
 < 5 %             Faible

#### Rapport avec d'autres indicateurs:

Plus la quotité est importante, plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmentent. Lorsque la QA est faible, la quotité d'investissement (QInv) l'est en général également. Si tel n'est pas le cas (QInv élevée et QA faible), on constate souvent une hausse de la DB/R et du quotient d'endettement net (QEN).

#### Commentaire:



**Limite d'inscription à l'actif**

La limite est fixée à **50'000**

En deçà de cette limite, les investissements sont directement mis à la charge du compte de résultats, de sorte qu'ils n'apparaissent pas dans les investissements nets du compte des investissements.

**Quotité d'investissement**

Dans quelle mesure la commune investit-elle?

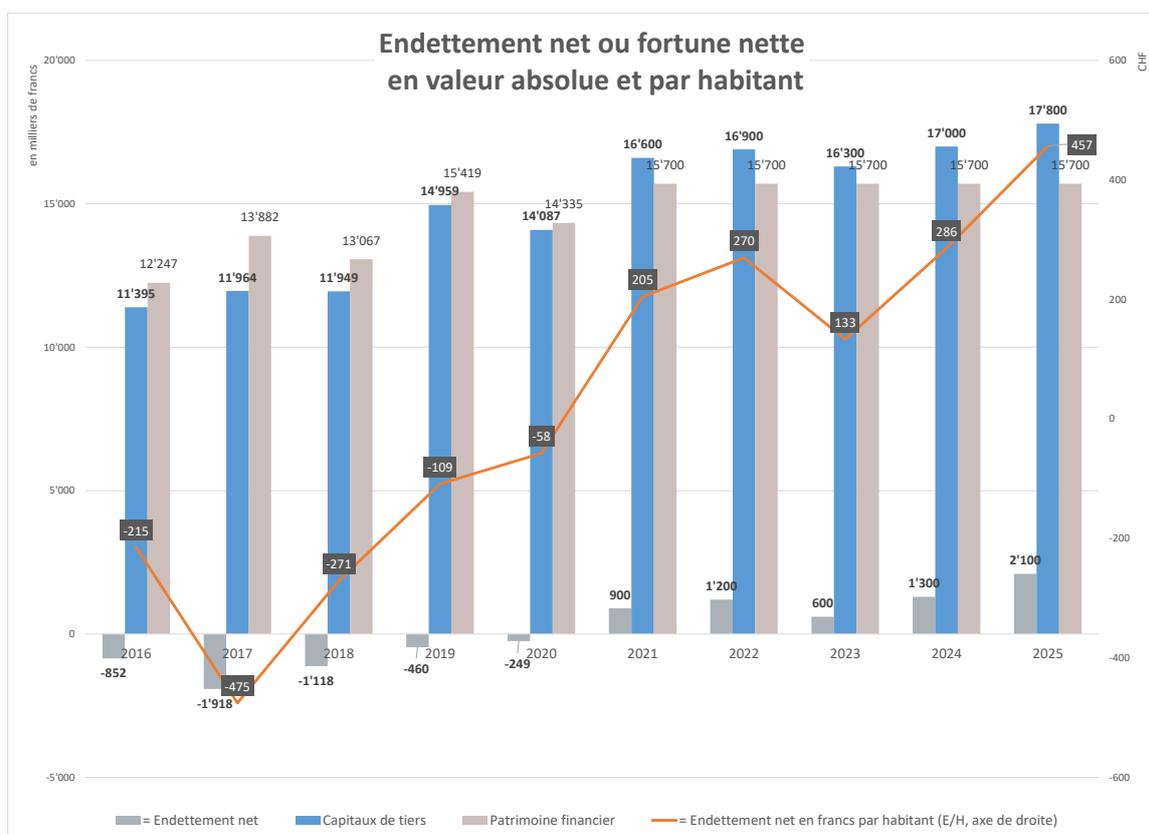
**Valeurs indicatives:**

- > 30 %      Activités d'investissement très importantes
- 10 % – 30 %      Activités d'investissement modérées à importantes
- < 10%      Activités d'investissement peu importantes

**Rapport avec d'autres indicateurs:**

Des activités d'investissement très importantes creusent l'endettement en cas d'autofinancement insuffisant.

**Commentaire:**



#### Endettement net

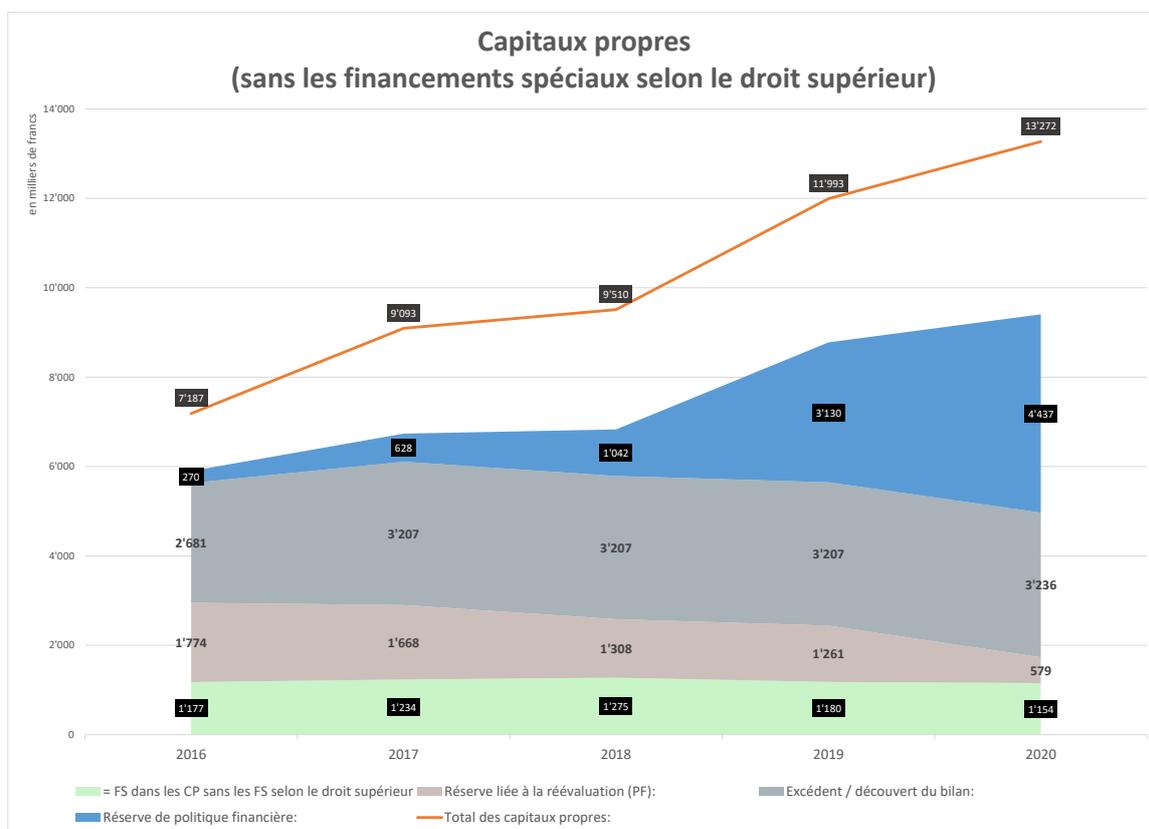
##### Valeurs indicatives (CHF):

< 0	Fortune nette
0-2000	Endettement faible à moyen
> 2000	Endettement élevé à très élevé

##### A quoi faut-il faire attention?

La répartition des tâches entre le canton et les communes peut influencer les valeurs indicatives ci-dessus.

##### Commentaire:



#### Capitaux propres (groupe de matières 29 du bilan)

##### Composition des capitaux propres

##### A quoi faut-il faire attention?

La réserve liée à la réévaluation et la réserve de politique financière font partie des capitaux propres.

##### a) Réserve liée à la réévaluation

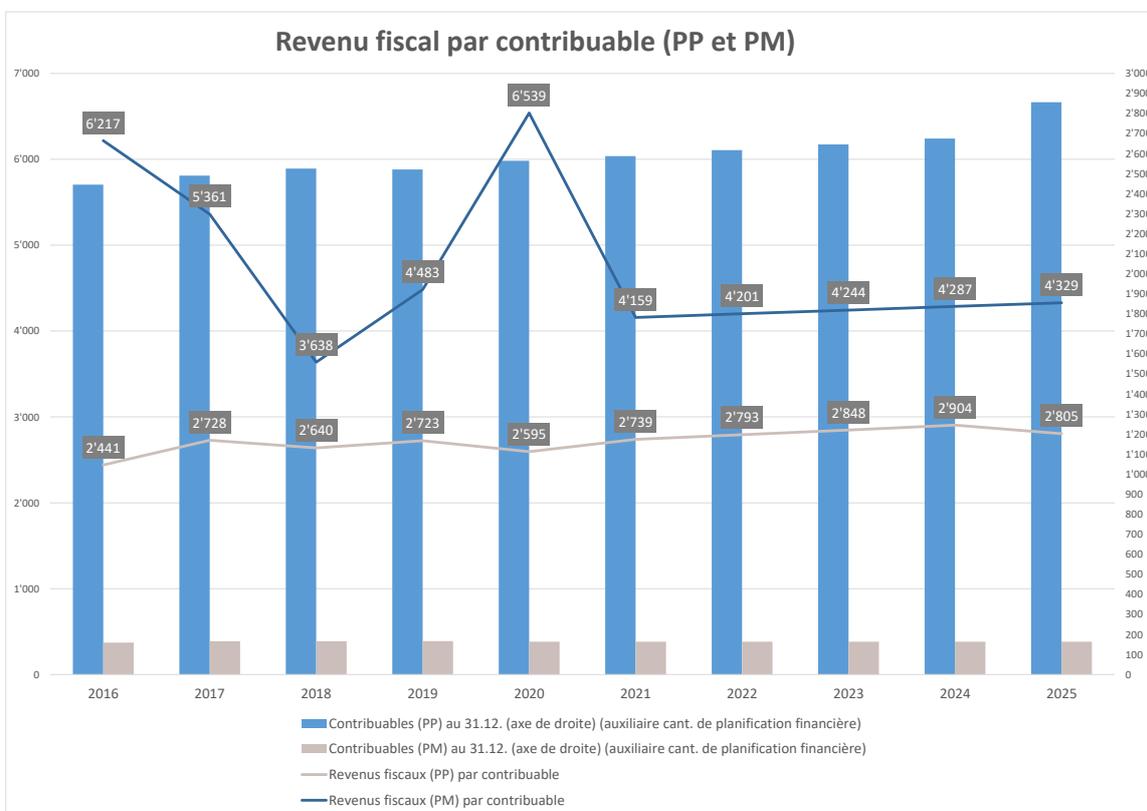
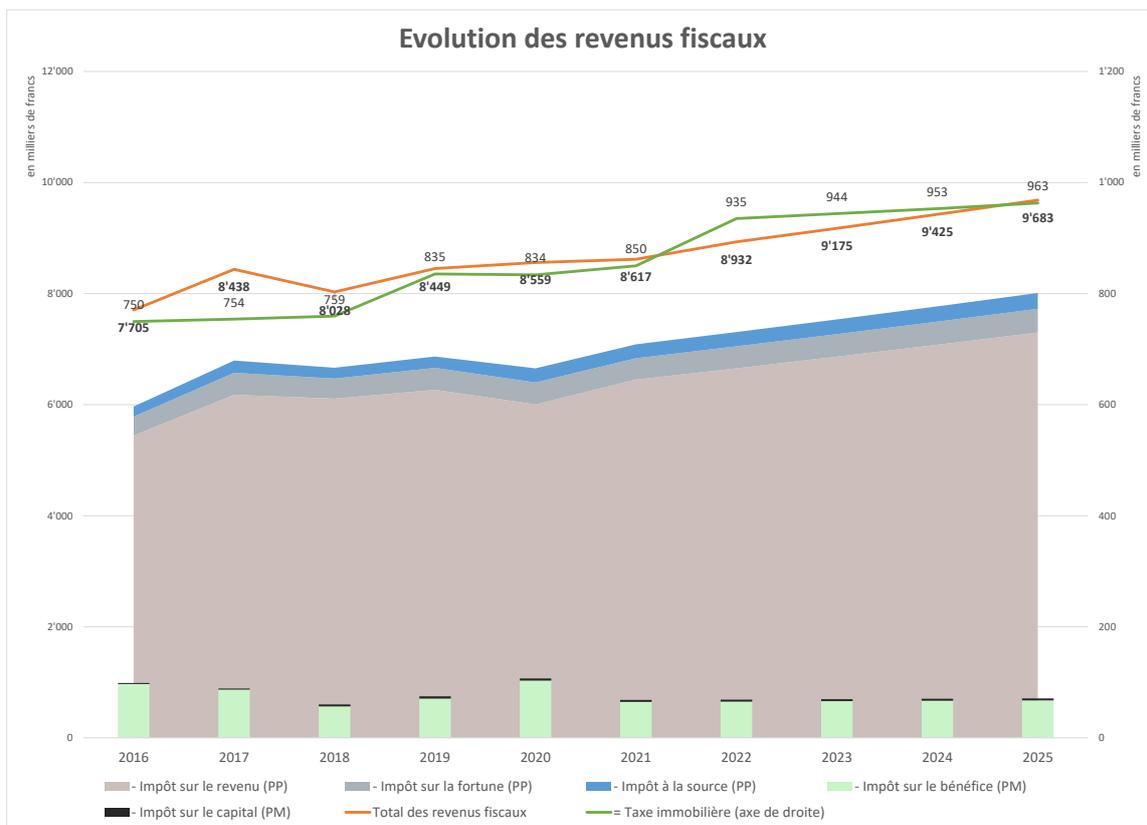
Cette réserve doit être dissoute avec effet sur le résultat 5 ans après l'introduction du MCH2, sauf règlement communal contraire.

##### b) Réserve de politique financière (amortissements supplémentaires)

Les attributions et les prélèvements sont réglés de manière contraignante à l'article 84 OCo.

Les prélèvements sur les réserves sont des **opérations purement comptables**. Il n'y a pas d'entrée de fonds dans la caisse communale.

##### Commentaire:

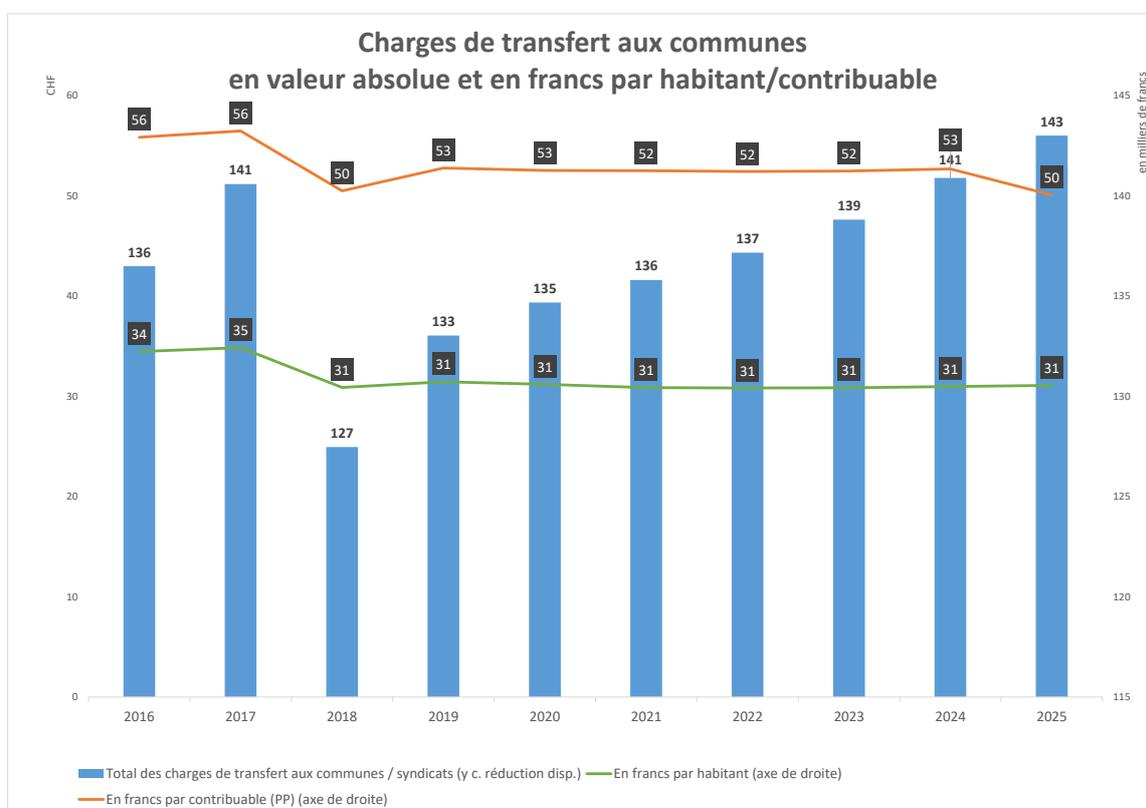
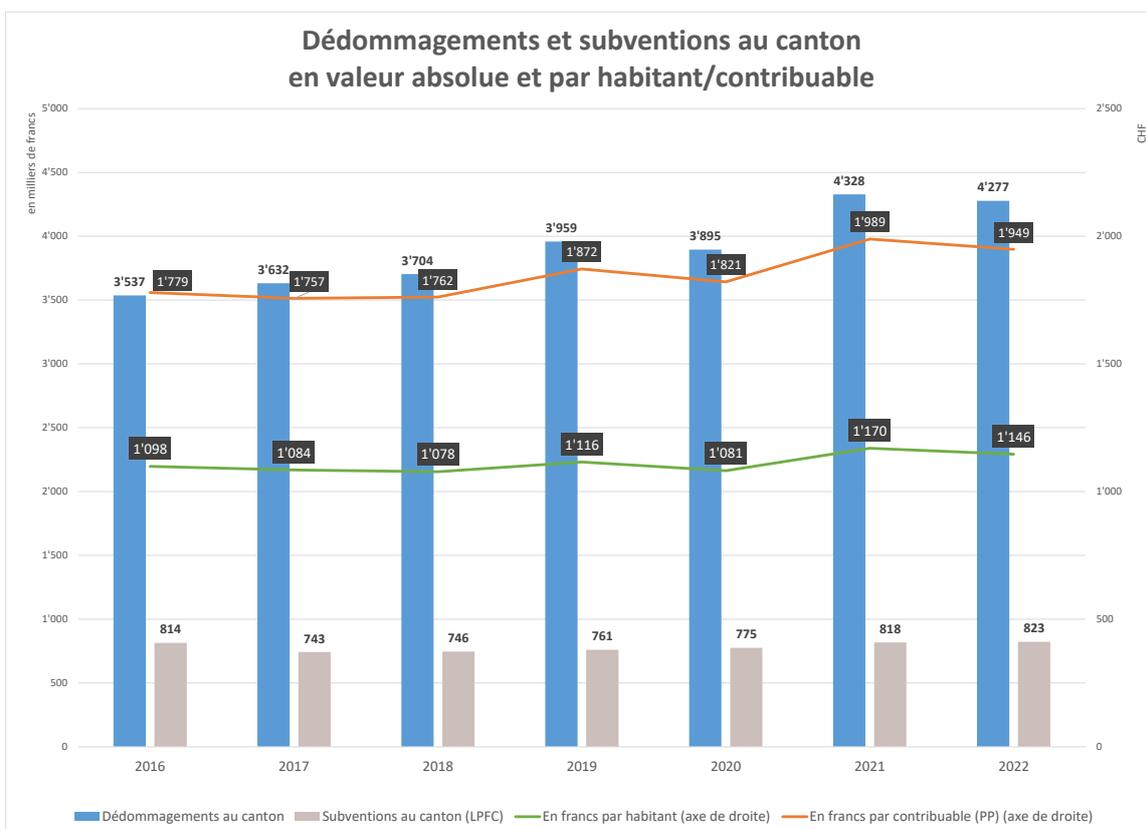


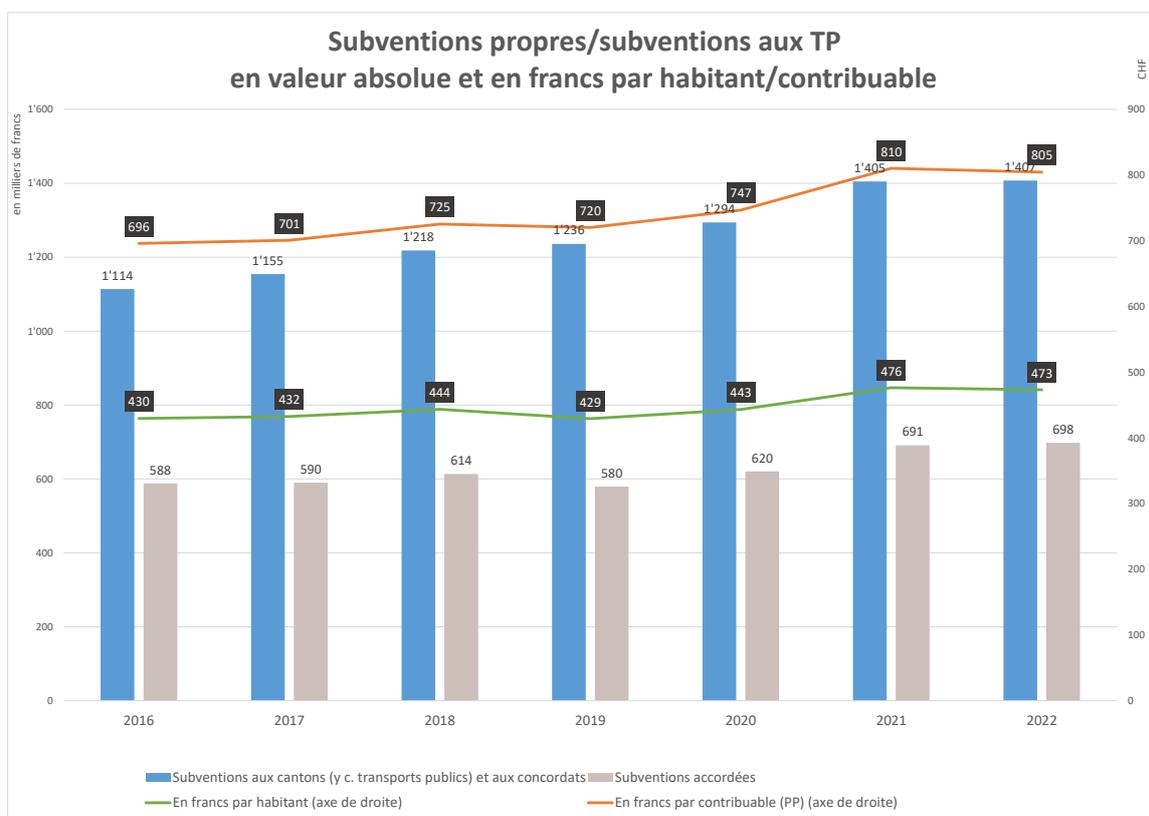
#### Revenus fiscaux

##### Taxe immobilière:

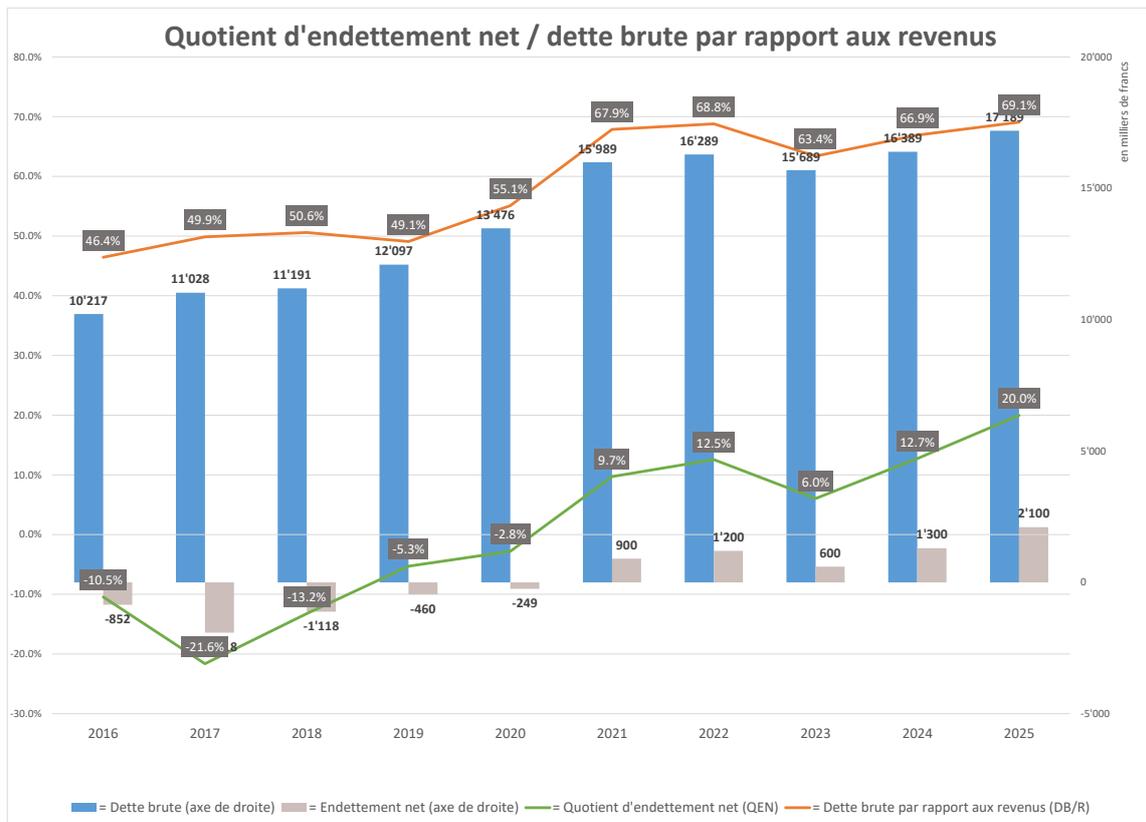
En 2020, la réévaluation générale des immeubles non agricoles génère une hausse des revenus de la taxe immobilière.

##### Commentaire:





**Commentaire:**



#### Quotient d'endettement net (QEN) en pour-cent des impôts directs et de la péréquation financière

Le quotient d'endettement net indique quelle part des revenus des impôts directs (PP et PM) et des paiements nets de la péréquation financière serait nécessaire pour couvrir la dette nette.

#### Valeurs indicatives:

<0%	Fortune nette
0%-50%	Faible
51%-100%	Modéré
100%-150%	Elevé
>150%	Très élevé

#### Rapport avec d'autres indicateurs:

Une Qlnv élevée, en présence d'une faible QA, a généralement pour effet de majorer la DB/R et le QEN. A moyen ou à long terme, un DA peu élevé induit une hausse de la DB/R.

#### Commentaire:

#### Dette brute par rapport aux revenus (DB/R)

La dette brute par rapport aux revenus indique la part des revenus courants qui serait nécessaire pour rembourser l'intégralité des dettes en une fois.

#### Valeurs indicatives:

<50%	Très bon rapport
50%-100%	Bon rapport
100%-150%	Rapport moyen
150%-200%	Mauvais rapport
>200%	Rapport critique

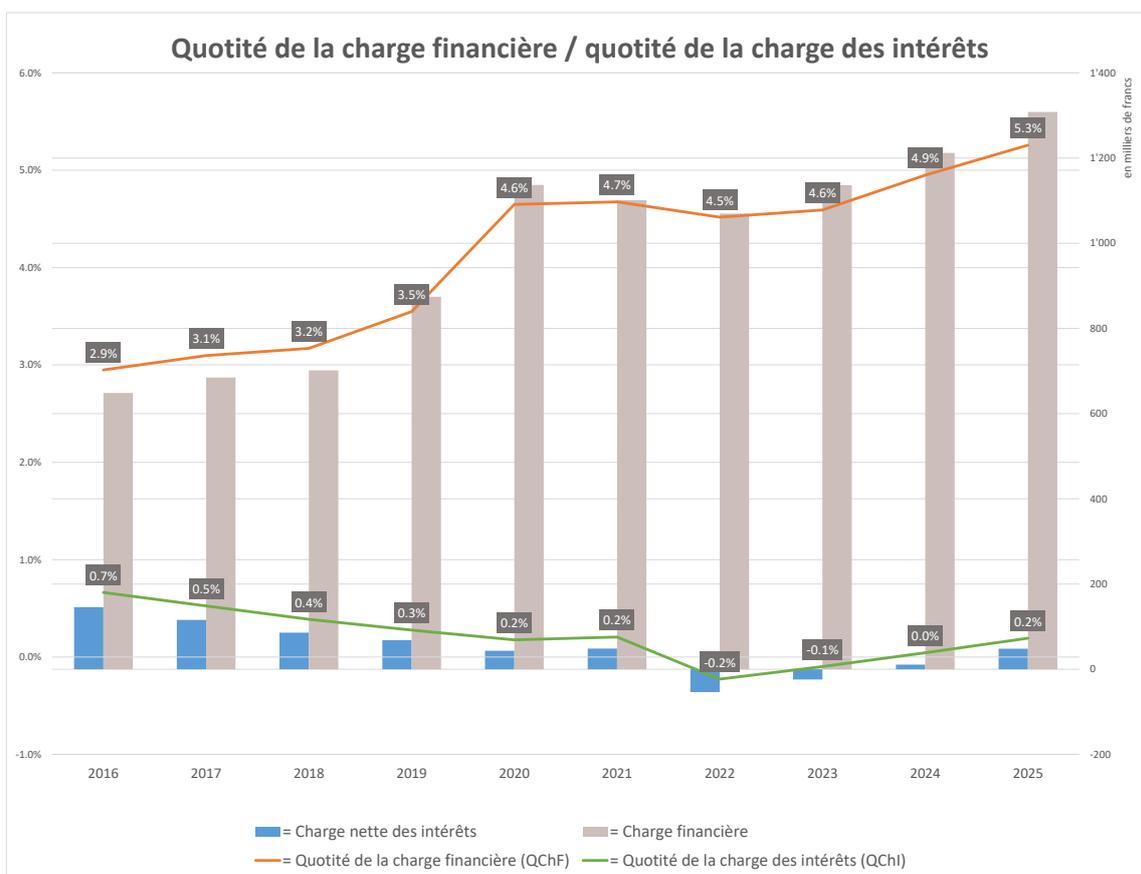
#### Rapport avec d'autres indicateurs:

Une Qlnv élevée, en présence d'une faible QA, a généralement pour effet de majorer la DB/R et le QEN. A moyen ou à long terme, un DA peu élevé induit une hausse de la DB/R.

#### A quoi faut-il faire attention?

Cet indicateur ne précise pas le montant du patrimoine financier qui serait nécessaire à la couverture de la dette brute. Considéré sur plusieurs années, il renseigne toutefois sur la tendance suivie par l'endettement.

#### Commentaire:



#### Charge financière en pour-cent des revenus courants (QChF)

La quotité de la charge financière indique à quel point les revenus courants sont amoindris par les intérêts nets et les amortissements en raison des investissements consentis.

##### Valeurs indicatives:

<5%	Faible charge
5%-15%	Charge supportable
>15%	Charge élevée

##### Rapport avec d'autres indicateurs:

La limite d'inscription à l'actif influence la QChF, dès lors que les investissements qui n'atteignent pas cette limite sont financés à charge du CR directement, sans répercussion sur les amortissements.

##### A quoi faut-il faire attention?

Plus la charge financière est élevée, plus la marge de manœuvre financière de la commune est restreinte.

##### Commentaire:

#### Charges nette des intérêts en pour-cent des revenus courants (QChI)

La quotité de la charge des intérêts indique à quel point les revenus courants sont amoindris par la charge nette des intérêts.

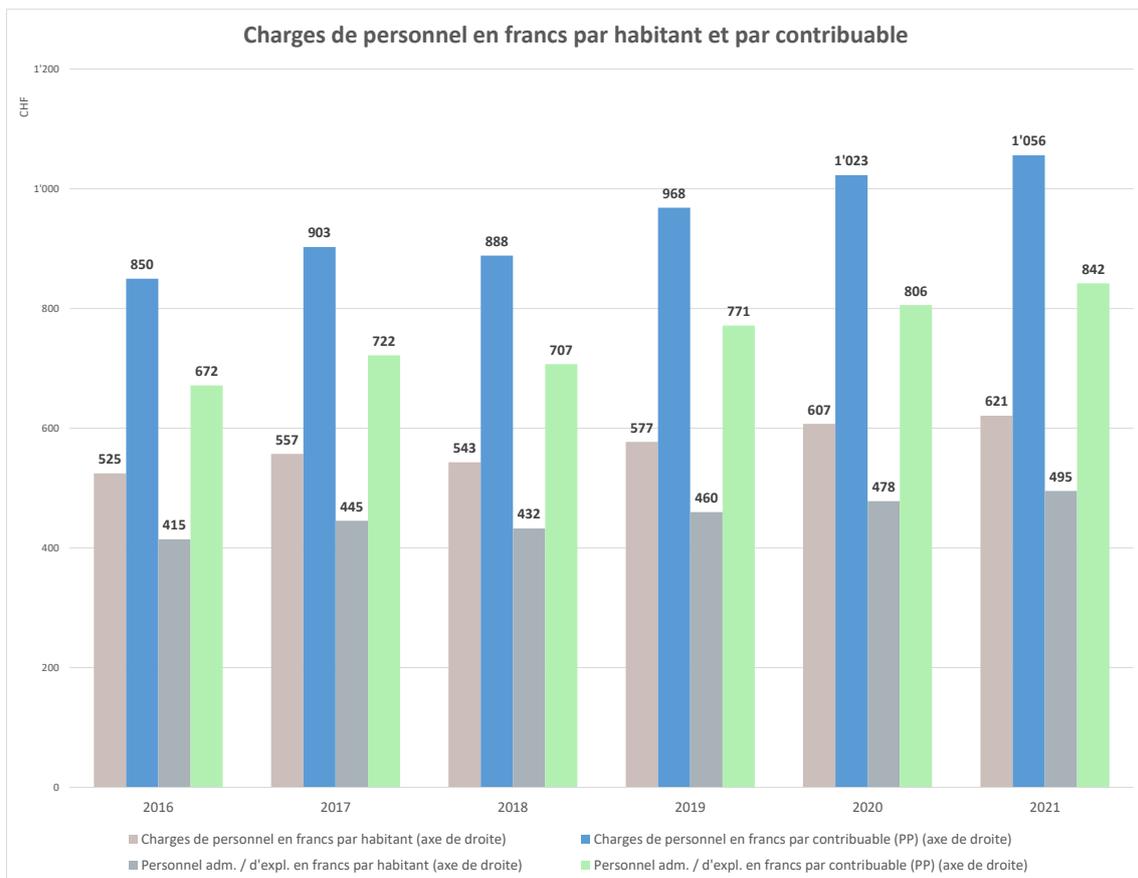
##### Valeurs indicatives:

<-1%	Charge extrêmement faible
moins 1%-0%	Charge très faible
>0%-1%	Charge faible
>1%-2%	Charge modérée
>2%	Charge élevée

##### A quoi faut-il faire attention?

Avec une QChI élevée, la commune peut, à moyen terme, se trouver confrontée à des difficultés financières.

##### Commentaire:

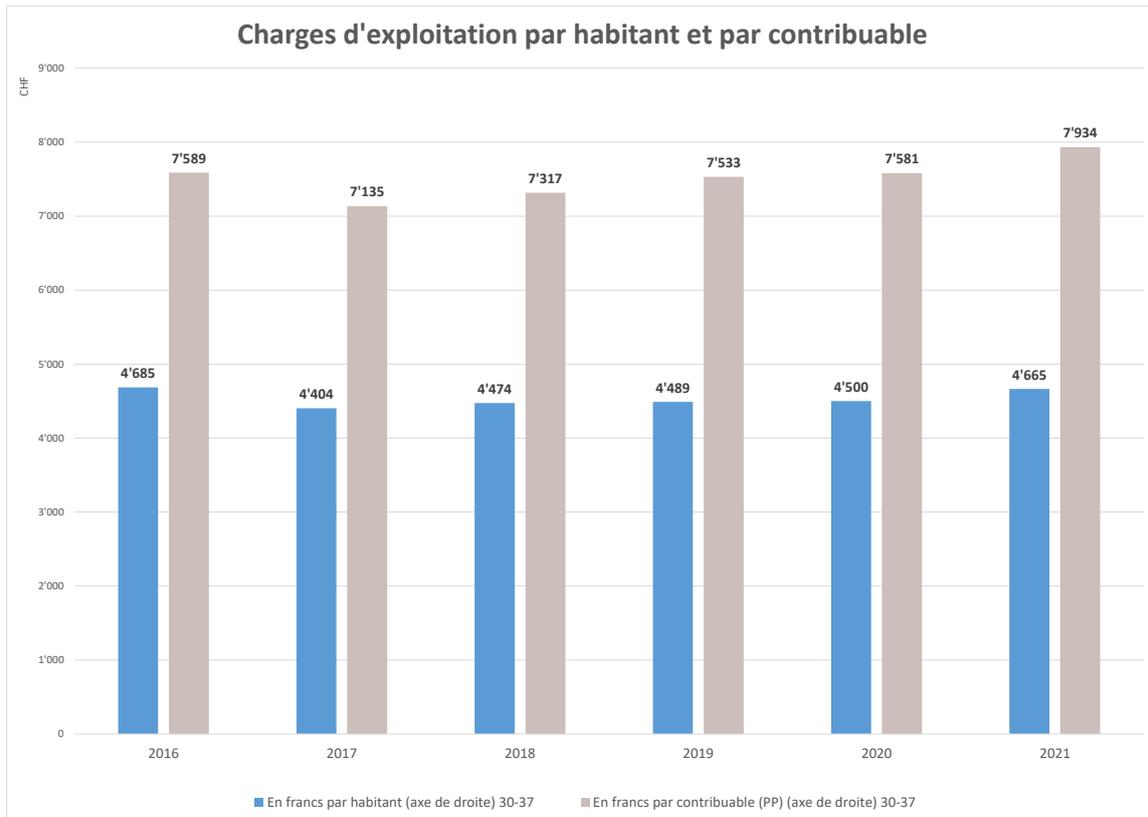


#### Charges de personnel

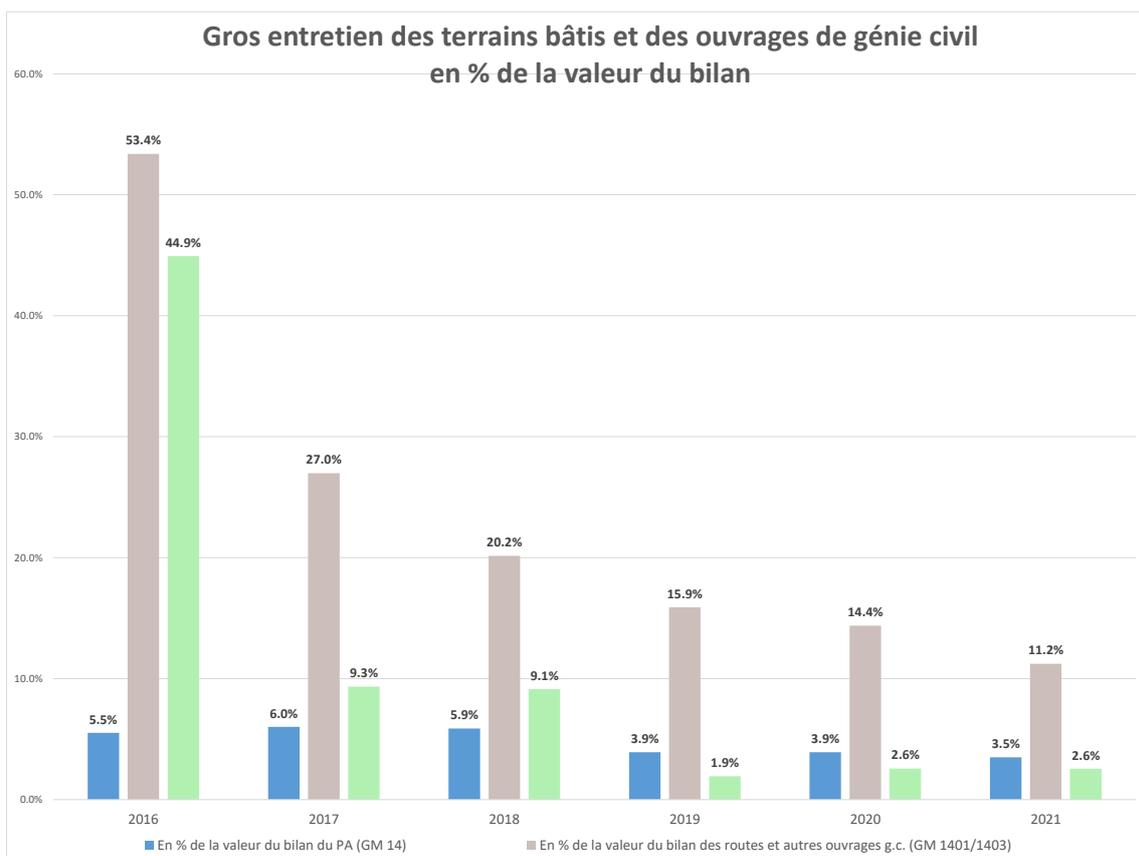
##### A quoi faut-il faire attention?

La comparaison intercommunale des charges de personnel doit tenir compte des aspects suivants:  
 Toutes les communes ne fournissent pas les mêmes prestations. Par ailleurs, la qualité et l'étendue d'une prestation peuvent fortement varier d'une commune à l'autre.  
 L'externalisation de prestations a pour effet de diminuer les charges de personnel (GM 30) et de majorer les charges liées aux biens, services et marchandises (GM 31).

##### Commentaire:



**Commentaire:**



#### Gros entretien des terrains bâtis et des ouvrages de génie civil en % de la valeur du bilan

##### A quoi faut-il faire attention ?

Depuis l'introduction du MCH2, le patrimoine administratif (investissements) est inscrit au bilan en fonction des catégories d'immobilisations et amorti de manière linéaire tout au long de la durée d'utilisation.

Ainsi, à moyen et à long terme, le rapport entre le gros entretien et la valeur du bilan correspondante fournit des informations plus pertinentes.

La limite d'inscription à l'actif influence la valeur du bilan. En deçà de cette limite, les investissements sont directement mis à la charge du compte de résultats et n'apparaissent pas dans le bilan.

##### Commentaire: